



Rapport d'activités du SPFB

2017

Commission communautaire française





Une institution francophone au service des Bruxellois

Rapport d'activités 2017

Service Public Francophone Bruxellois
Rue des Palais, 42
1030 Bruxelles

Tél : +32 2 800 80 00

Fax : +32 2 800 80 01

E-mail : communication@spfb.brussels

Site : <http://www.spfb.brussels>

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	3
CONSEIL DE DIRECTION.....	4
PLAN STRATÉGIQUE	6
SECRETARIAT GENERAL	10
CELLULE COMMUNICATION	10
CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION QUALITATIVE	12
CELLULE ÉGALITÉ DES CHANCES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	14
MOBILITÉ	16
NON-MARCHAND.....	18
RELATIONS INTERNATIONALES.....	20
SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL (S.I.P.P) 23	
SERVICE INSPECTION	24
SERVICE JURIDIQUE	26
SERVICE SOCIAL	28
DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	31
LE SERVICE ENSEIGNEMENT	32
LA RECHERCHE : INSTITUT J.M. WIAME	38
FORMATION PROFESSIONNELLE ET TRANSPORT SCOLAIRE	40
DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTE, DE LA COHESION SOCIALE ET DE L'ENFANCE	49
LE SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES.....	50
LE SERVICE DE LA SANTÉ	52
LE SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE.....	54
LA CELLULE ENFANCE ET MILIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANT	57
DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES	59
LE SERVICE DE L'ACCUEIL ET DE L'HÉBERGEMENT	60
LE SERVICE DES PRESTATIONS INDIVIDUELLES.....	62
LE SERVICE DE L'EMPLOI ET DES AIDES À L'INTÉGRATION	64
LE SERVICE INITIATIVES, INFORMATION ET DOCUMENTATION	66
DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES CULTURELLES, DU SPORT ET DU TOURISME	69
LE SERVICE DES AFFAIRES SOCIO-CULTURELLES ET DU SPORT	70
LE SERVICE DE LA CULTURE ET DU TOURISME	76
DIRECTION D'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES	79
LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.....	80
LA CELLULE DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES.....	82
LE SERVICE DES ARCHIVES	85
DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES BUDGETAIRES ET PATRIMONIALES	87
LE SERVICE DU BUDGET, DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA TRÉSORERIE.....	88
LE SERVICE PATRIMOINE, INFRASTRUCTURES, GESTION DES BATIMENTS ET ECONOMAT	90
CONTACTS ET COORDONNÉES UTILES	97
REALISATION DE L'OUVRAGE	99

Soit vous voyez ce symbole  et vous pouvez cliquer dessus, vous arriverez sur la page internet correspondante.

Soit dans le corps du texte, vous cliquez directement sur le lien actif

AVANT-PROPOS



La réalité du Service Public Francophone Bruxellois est diverse et variée. La multiplicité des missions qui sont affectées à la COCOF et la répartition des activités dans les 11 implantations du territoire bruxellois sont une richesse. C'est également un défi pour travailler sur une identité et une visibilité fortes et reconnaissables.

C'est un défi pour créer ce sentiment d'appartenance, une volonté commune de répondre aux besoins des Bruxellois partagée par plus de 1600 travailleurs et enseignants engagés à la COCOF.

Depuis plusieurs années, le Conseil de Direction offre la vision d'une administration de la COCOF qui soit productrice d'innovation sociale, une administration reconnue par ses pairs pour cette capacité.

Une administration orientée vers la promotion du bien être de chacun tout en étant un moteur d'émancipation des Bruxellois.

Cette vision dépasse le cadre institutionnel et s'attèle à répondre aux besoins des Bruxellois.

Elle repose sur des valeurs : service public, solidarité, efficacité et efficience, participation, éthique et professionnalisme.

La vision et les valeurs de la COCOF sont aussi le cadre pour notre fonctionnement quotidien au sein de l'administration.

En 2017, nous avons continué à travailler sur des règles et le cadre de travail : la mise en oeuvre du règlement de travail, la définition des profils de fonction, la mise au point du télétravail, la définition des procédures et du contrôle interne.

L'action du SPFB prend également tout son sens dans sa relation au secteur associatif non marchand à qui la COCOF délègue une part importante de ses missions. Cette même année, nous poursuivrons la structuration des rapports avec le secteur associatif, au travers notamment des fédérations.

Dans les pages qui suivent, vous pourrez lire une synthèse des activités qui ont marqué chacune des Directions d'administration. Je voudrais ici en souligner deux qui témoignent d'une démarche transversale et innovante de notre administration.

En application de la 6^{ème} réforme de l'Etat, la COCOF a développé en 2017 son premier plan de Promotion de la santé. Celui-ci permet de valoriser des acteurs de la santé bruxelloise et des actions, qui grâce au soutien structurel qui leur est donné par la COCOF, peuvent agir comme levier sur d'autres déterminants de la santé que sont par exemple, la mobilité, l'environnement ou le logement.

Ce type d'action est une démarche à suivre à l'avenir car elle inscrit le SPFB dans une approche décloisonnée des politiques de santé en prenant appui sur les politiques régionales tout en valorisant les spécificités COCOF.

Le deuxième exemple que je veux donner est celui de la mise en place de la cellule transition. Nous travaillons à la mise en œuvre d'actions transversales et durables qui visent à inscrire la COCOF, et en particulier le CERIA, comme un pôle d'enseignement, de recherche, d'activités. Il s'agit ainsi d'un modèle pour toute la Région bruxelloise.

En 2018, nous poursuivrons notre travail de promotion du bien-être des Bruxellois.

Bernadette LAMBRECHTS
Administratrice générale

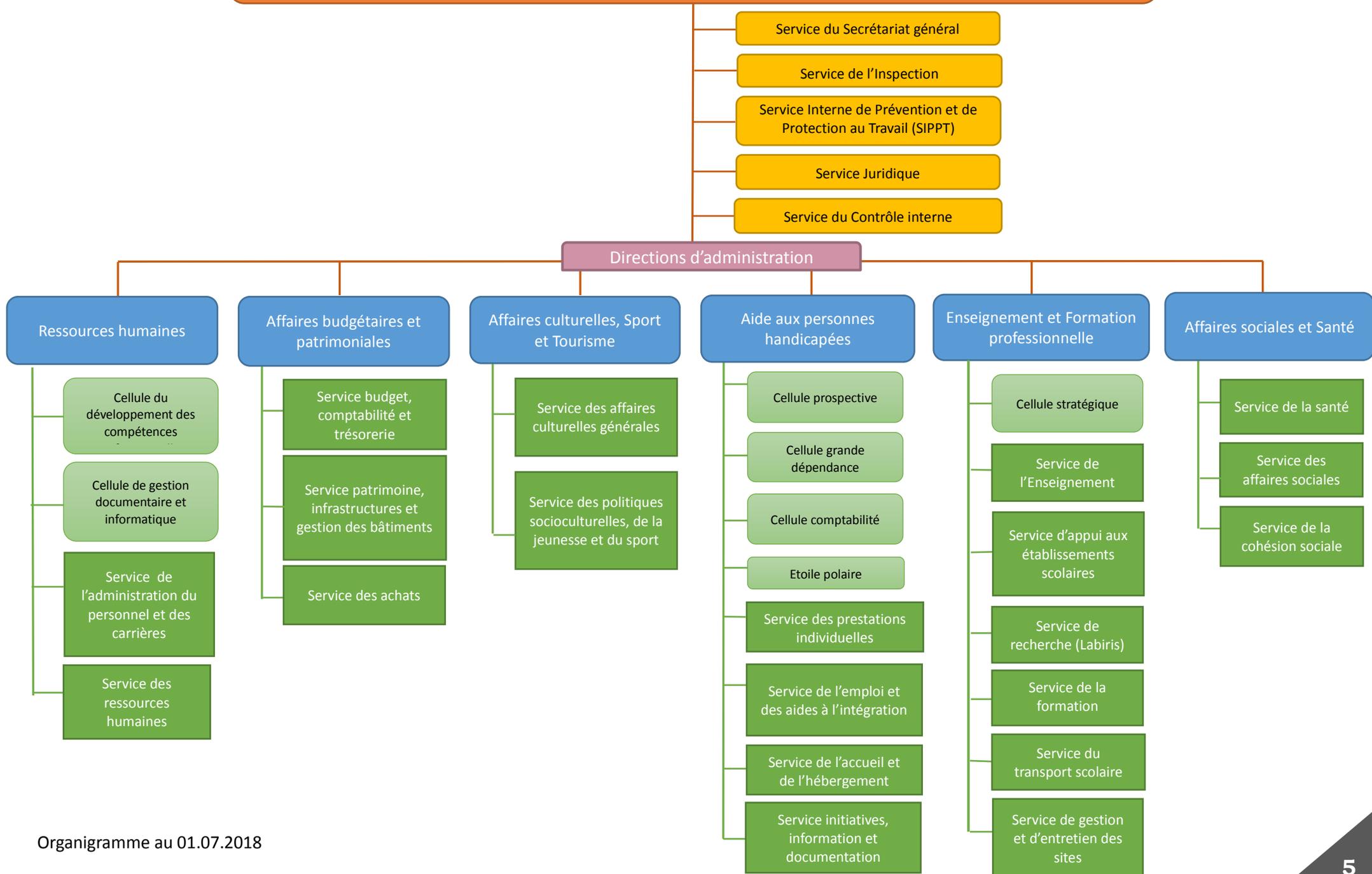
CONSEIL DE DIRECTION



En partant de l'avant-gauche et en effectuant le tour de la table dans le sens des aiguilles d'une montre :

Nicolas Gougard, Olivier Kiesecoms, Isabelle Fontaine, Cécile Vainsel, Patrick Beudelot, Bernadette Lambrechts et Philippe Bouchat.

Administratrice générale



PLAN STRATÉGIQUE

En 2015, le Conseil de direction adoptait un plan stratégique pour la période courant jusqu'en 2018. Cette démarche triennale, qui doit rythmer les réformes de l'institution et mobiliser le personnel, était faite à la fois de continuité et de rupture.

Ces trois dernières années, les objectifs **Construire, Promouvoir, Innover** étaient les piliers qui ont soutenu le processus de transformation et de modernisation presté par le Conseil de Direction.

L'année 2017 a pour objectif d'élaborer un concept adapté de mécanisme de suivi du plan opérationnel : le Cycle de gestion (CyG). Conjointement, les différents acteurs de la structure de projet devaient être formés à propos de ce mécanisme. Une phase qui a permis de rencontrer l'enjeu de renforcement et de crédibilisation de la structure de projet en tant que coalition.

Le cycle de gestion est un mécanisme de suivi et de motivation des collaborateurs afin de les inciter à coordonner leurs actions avec la stratégie de l'organisation, pour permettre à celle-ci de réaliser ses objectifs de façon maximale, et ce, d'une manière efficace et efficiente. Afin de concourir au bon déroulement des projets, il est prévu que la planification et la mise en œuvre concrète sur le terrain soient vérifiées mensuellement dans un système de cascades de suivis organisé au travers des différents niveaux de management : services, directions, comité de pilotage stratégique, Conseil de direction.

Le Conseil de Direction a décidé de mettre en œuvre un cycle de gestion bidimensionnel : le déploiement des projets d'une part et le travail de tous les jours (« Business as usual » (BAU)) d'autre part, afin de faire ressortir les

interactions existantes ou à créer entre ces 2 modes de fonctionnement. Le CyG a donc été initialisé à partir des services au cours du 4^{ème} trimestre : au niveau des Conseillers chefs de service pour le BAU et au niveau des chefs de projet pour les projets. En fonction des configurations, ceci signifie qu'au moins une réunion de suivi mensuelle est organisée dans chaque service de la COCOF et dans chaque DA. Un agenda des réunions est convenu plusieurs mois à l'avance et la fréquence des rencontres a pour but de dynamiser la démarche.

Parmi les étapes clés de l'année à répertorier : un diagnostic de la Gouvernance IT a été réalisé afin de permettre que le mécanisme de déploiement des projets IT puisse se faire dans un cadre de confiance et de sérénité plus important.

Autre point essentiel, la réflexion sur des indicateurs d'activités et de réalisations, a été introduite auprès des chefs de services et de projets.

Le bilan de fin d'année 2017 montre qu'un grand nombre de projets (24) ont totalement abouti, que d'autres sont classés dans le BAU tandis que d'autres ont été clôturés en fonction de l'évolution de choses.

En 2018, 38 projets se poursuivent ou ont été adaptés, alors que de nombreuses étapes ont déjà pu être franchies

2018 sera centrée sur la consolidation du Cycle de gestion, avec l'introduction d'outils nouveaux et du test d'un monitoring plus structurel.

2018 sera également l'année de l'évaluation de ce premier plan stratégique et la mise en perspective d'un nouveau plan.

Notre mission

La mission d'une organisation décrit sa raison d'être. Elle se veut être un texte fondateur.

Nous voulons :

Offrir aux Bruxellois des services accessibles et efficaces dans tous les secteurs de la COCOF afin d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être, de favoriser leur émancipation et leur inclusion dans la société.

1. Agréer des associations :

Valider la délégation que la COCOF donne à des associations pour remplir des missions de service public qui répondent à des besoins de proximité des Bruxellois.

2. Subventionner des associations (agrées ou non) :

Donner les moyens financiers à des associations afin que celles-ci puissent remplir des missions de service public qui répondent à des besoins de proximité des Bruxellois.

3. Contrôler l'utilisation des subventions :

Vérifier que les moyens financiers octroyés sont utilisés de façon conforme aux réglementations et à la délégation donnée par la COCOF.

4. Evaluer les actions :

S'assurer que les actions mises en œuvre par la COCOF au travers des associations répondent de façon adéquate aux besoins des Bruxellois.

5. Conseiller l'autorité politique :

Faire des recommandations d'adaptation des législations et réglementations. Faire des recommandations pour mieux organiser la répartition des tâches entre l'administration et le Gouvernement.

6. Octroyer des aides individuelles :

Assurer pour les Bruxellois la prise en charge des aides permettant d'améliorer l'intégration des personnes handicapées (aides individuelles pour l'aménagement du lieu de vie, l'aide à la scolarité, l'intégration professionnelle).

7. Sensibiliser et orienter :

Organiser des services permettant aux Bruxellois d'obtenir de l'information et des orientations vers les services qui les aident à répondre à certains de leurs besoins.

8. Offrir des services de soutien et de support :

Répondre à des besoins de support (service du personnel, informatique, service du bâtiment, ...) des "clients" que sont les directions d'administration sectorielles, les associations et organisations de terrain et la population bruxelloise.

9. Organiser des instituts d'enseignement, de formation et de recherche :

Organiser, en tant que pouvoir organisateur (PO) subventionné par la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB), des écoles secondaires ordinaires, une école primaire et des écoles secondaires d'enseignement spécialisé, des écoles de promotion sociale et une Haute Ecole. Assurer l'organisation, la collaboration et la mise en commun des équipes de recherche. Poursuivre les dispositifs de formation professionnelle pour des apprenants jeunes et adultes, notamment par le processus de l'alternance.

10. Assurer les obligations internationales de la COCOF :

Assurer nos obligations par rapport aux accords que la COCOF a ratifiés et initier de nouvelles collaborations avec de nouveaux pays/régions sur base de la spécificité de nos missions.





SECRETARIAT GENERAL

CELLULE COMMUNICATION

La Cellule communication vise à promouvoir l'interaction entre l'Institution et son public dans toutes ses composantes (collègues, citoyens, asbl, medias, autres institutions, ...).

Il y a donc principalement :

- Une communication interne tournée vers les collègues à travers le site Intranet, la lettre d'information et l'organisation d'événements internes.
- Une communication externe tournée vers tous les autres publics à travers le site Internet, les réseaux sociaux et l'organisation d'événements externes.

492.304

- pages vues sur le site internet

203.744

- visites sur le site internet

911

- téléchargements

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

Lettre d'information

Le premier numéro de la lettre d'information mensuelle du SPFB est paru en mars 2017. Il s'agit d'une newsletter envoyée à tous les agents afin de les informer des principaux faits marquants et projets en cours ou réalisés dans les secteurs dont la COCOF a la charge, ainsi que des articles permettant de mieux connaître les collègues à travers des articles « Découvre ma passion » et « Vis mon métier ».

Elle comporte 4 sections : réalisations, institutionnel, relationnel et infos pratiques.

Un comité de rédaction se réunit mensuellement, dont les membres représentent chaque Direction d'administration.

Site Intranet

Le site Intranet renouvelé en 2016 fut restructuré en 2017 pour refléter la nomenclature de la lettre d'information puisque les articles de celle-ci sont publiés sur l'Intranet.

Beaucoup de nouvelles pages ont été ajoutées suite aux demandes des différents services.

Site Internet

Le site Internet lancé en 2016 n'a pas connu de grand bouleversement en 2017. Cependant, des mises à jour fréquentes des contenus à la demande des services (appels à projets, actualités, événements, ...) sont effectuées.

Guide « Bienvenue »

Participation aux groupes de travail pour la réalisation du guide « Bienvenue » destiné aux nouveaux collègues.

Evénements marquants

- **30 janvier 2017** : Réception de nouvel an au Ceria avec la participation de l'humoriste Kody et distribution d'une clé USB au logo du SPFB à chaque agent.
- **28 avril 2017** : Journée « Sécurité et Santé au travail » : Tous nos collègues secouristes, équipiers de première intervention, correspondants sécurité, évacuateurs, gestionnaires SLCI, infirmières, personnes de confiance et les concierges de nos sites ont été invités à **une matinée de travail**.
- **mai 2017** : Concours Sécurité avec voyage à Lisbonne à gagner
- **7 mai 2017** : La première participation du SPFB à la Fête de l'Iris par la tenue d'un stand dans le « Public corner » avec organisations de jeux et distributions de goodies.
- **29 juin 2017** : Don de sang au site Palais. Pour la troisième année consécutive, le SPFB a accueilli la Croix-Rouge.
- **20 juillet 2017** : Organisation d'un drink sur l'esplanade du site Palais, l'occasion privilégiée de partager un moment convivial entre collègues.
- **18 septembre 2017** : Remise des prix du concours « Sécurité et Santé au travail 2017 » (miel, jus de fruit de l'Institut Emile Gryzon et l'Institut Redouté Peiffer) avec la remise du premier prix, un voyage à Lisbonne » à **un agent**.
- **26 septembre 2017** : Vernissage de l'exposition d'artistes bruxellois au site Palais. Une nouvelle exposition pour fêter la Fédération Wallonie-Bruxelles en présence de la chanteuse Blanche et de la Ministre-présidente Fadila Laanan.

- **12 décembre 2017** : 30ème Anniversaire du Centre de Réadaptation ambulatoire l'ETOILE POLAIRE à l'Auditorium Jacques Brel- Campus du CERIA.

PERSPECTIVES 2018 :

- Modifier le site Internet pour le rendre plus accessible aux ASBL : des associations éprouvent des difficultés à trouver l'information sur le site Internet et il s'agira donc de l'évaluer et de le modifier.
- Réfléchir à une utilisation plus importante des réseaux sociaux : seul Facebook est utilisé aujourd'hui sous la forme d'une page unique. Il faudra réfléchir à l'opportunité d'utiliser d'autres réseaux sociaux mais aussi à la manière de travailler en bonne harmonie avec certains secteurs qui désirent également communiquer avec leurs propres canaux de communication.
- Relancer la participation des correspondants en communication dans chaque DA/Service : la cellule communication ne peut être efficace qu'avec l'aide de relais dans les différents services. Il faudra redéfinir ces relais et la manière dont ils pourront travailler avec la Cellule communication.
- Evaluer le site Intranet et le modifier en fonction des besoins et critiques exprimés.
- Renouveler le stock d'objets d'identification (drapeaux, bâches, roll-up).

CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION QUALITATIVE

La Cellule d'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative (CADEQ) a été créée en 2010 par le décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé.

Son rôle spécifique d'interface est défini par le décret et son arrêté d'application.

Elle a pour mission principale d'accompagner méthodologiquement la mise en œuvre obligatoire de la démarche d'évaluation qualitative (DEQ) dans les services et organismes agréés.

Elle est à l'initiative du lancement des procédures de la démarche d'évaluation qualitative, tous les trois ans : appel à thèmes, classification et communication de ceux-ci, validation des projets.

La CADEQ tient un rôle d'information permanente sur la DEQ et recueille des données spécifiques.

Annuellement, elle élabore le compte-rendu de la mise en œuvre des projets DEQ.

Prévu par le décret, il est présenté au Conseil consultatif bruxellois francophone, sections « Aide et soins à domicile » et « Services ambulatoires » puis transmis au Collège.

Le rapport annuel est disponible sur le site Internet du SPFB.

CADEQ 2017

136

projets DEQ analysés

126

associations agréées
visitées

136

projets DEQ validés, dont
42 avec remarques

285

travailleurs rencontrés

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

En 2017, ce sont 136 associations qui débute leur troisième triennat de processus d'amélioration continue sur les thématiques telles que l'accueil, l'accessibilité, le travail en réseau, la gouvernance, ...

La CADEQ a initié 126 rencontres d'associations agréées relevant de dix secteurs concernés. Ces rendez-vous d'échange s'organisent de manière individuelle, collective, voire sectorielle au sein même des services bruxellois.

En interne et dans une optique de transversalité d'échanges d'informations, la CADEQ partage ses réunions de service avec la Direction d'Administration Affaires Sociales- Santé. Celle-ci présente chaque fois deux projets DEQ en cours.

La CADEQ est associée à la réflexion dans le cadre de la réforme de l'ambulatoire.

Compte-tenu de son expertise, la Cellule s'est vue confier le projet « Mise en place de standards de qualité communs » du Plan Stratégique.

A l'international, la CADEQ poursuit grâce aux accords entre Wallonie-Bruxelles International et le Québec, depuis 2015, un projet de coopération « *Innovater en action : améliorer la gestion de la qualité des services à domicile prodigués aux personnes âgées* ».

Deux missions au Québec en 2017 et l'accueil à Bruxelles de notre partenaire, le Professeur Oscar Firbank, nous invitent de part et d'autre à découvrir des approches innovantes d'amélioration de la qualité ayant un potentiel de transférabilité.

PERSPECTIVES 2018 :

- Vigilance sur les missions habituelles de la CADEQ et accompagnement méthodologique des projets DEQ actuellement en cours.

- La CADEQ sera attentive à l'amélioration continue de son expertise, en participant à des congrès, en poursuivant des formations théoriques et pratiques telles que le certificat inter-universitaire : « Travail, Développement et Innovation Sociale » organisé par l'ULB et « Utilisation de logiciels dans la gestion de projets » par le STICS.

- L'étude « Innover en action » : améliorer la gestion de la qualité des services à domicile prodigués aux personnes âgées » sera poursuivie, tant à Bruxelles qu'au Québec.

- L'avancée et l'opérationnalisation du projet « Mise en place de standards de qualité communs » du Plan Stratégique sont programmées en 2018.



On aperçoit Madame Eva Prins du Service Public Francophone Bruxellois entourée de Mesdames Marie-Anne Bracco (gauche), directrice de l'agrément et Milieu novateur CQA et Sylvie Lambert (droite), directrice de la certification CQA.

CELLULE ÉGALITÉ DES CHANCES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La cellule "Égalité des chances et lutte contre les discriminations" mène une action transversale au travers des différents départements du SPFB. Elle s'adresse tant aux agents, qu'aux services et associations.

Son objectif est de lutter, dans les domaines dans lesquels l'institution est compétente et dans son fonctionnement quotidien, contre toute forme de discrimination, basée notamment sur l'origine ethnique, la culture, l'identité ou l'orientation sexuelle, le genre, l'état de santé, l'âge, le handicap,...

Dans le cadre du décret relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations et à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement du 9 juillet 2010, deux protocoles de collaboration existent depuis plusieurs années. Le premier avec UNIA (Centre Interfédéral pour l'Égalité des Chances) depuis 2012 et le second avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) depuis 2013. Leurs missions sont, dans leurs domaines respectifs de compétences, le traitement des signalements de discrimination, l'échange d'informations, l'information juridique, l'information et la sensibilisation du public, la formation du personnel du SPFB, les avis et recommandations et la conduite d'études.

Dans le cadre du décret du 21 juin 2013 portant sur l'intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la COCOF, l'administration effectue chaque année un exercice de genderbudgeting sur l'exercice budgétaire de l'année suivante. Ce décret a pour intention de défendre une amélioration de l'égalité de genres et de créer des instruments de mesure de l'inégalité des genres.



Camille Piers

©RTBF

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

- Collaboration avec UNIA : Suivi de la réalisation d'un film-documentaire « Le Signalement » réalisé par Jacques Borzykowski du Centre Vidéo de Bruxelles. Les entretiens réalisés avec des agents de la COCOF et des travailleurs d'associations subsidiées à Bruxelles mettent en lumière plusieurs situations de discrimination et les inégalités qui en résultent. "Le Signalement" analyse avec pertinence les mécanismes (individuels ou structurels) qui induisent certaines formes de discrimination et apporte également des pistes de solution.

- Collaboration avec UNIA : suivi de la réalisation d'un cahier pédagogique qui accompagne le film « Le Signalement ». Ce cahier pédagogique visera à faire connaître le processus de discrimination, le cadre légal de la lutte contre les discriminations ainsi que les moyens, stratégies, institutions qui existent pour les combattre (Unia et IEFH) en s'appuyant et en se référant au support audiovisuel précité et aux témoignages qui y sont rapportés.

- Subvention à l'asbl Athanor pour la réalisation d'un long métrage documentaire radiophonique grand public intitulé "Camille, portrait d'une artiste en transition ; Il dresse le portrait d'un jeune artiste (auteur, compositeur et interprète), Camille Pier, né de sexe biologique féminin qui a commencé en été 2017 une transition vers le genre masculin.

- Evaluation quantitative de l'exercice genderbudgeting 2017 réalisé par les services du SPFB et l'évaluation qualitative des justifications remises par les services du SPFB.

PERSPECTIVES 2018 :

Collaboration avec UNIA : réalisation des outils de sensibilisation à la prévention des discriminations : le film-documentaire « Le Signalement » réalisé par Jacques Borzykowski et le cahier pédagogique qui l'accompagne réalisé par l'asbl Bepax.

Organisation d'un colloque intitulé « DiscrimiNONS-nous » le mardi 12 juin 2018 pour le lancement de la dynamique relative à la prévention des discriminations, afin de faire vivre le film et le cahier pédagogique au sein du secteur, mais aussi d'inscrire structurellement la lutte contre les discriminations au cœur du projet général porté par la COCOF.



©SPFB

MOBILITÉ



Obligation légale depuis 2007 pour tout employeur de plus de 100 personnes sur un même site, le Plan de déplacement d'Entreprise (PDE) stimule le transfert des déplacements motorisés vers des modes plus durables.

Les sept sites COCOF soumis à l'obligation sont à la fois des sites administratifs et d'enseignement dont: le CERIA (en tant que site administratif), l'Institut Emile Gryzon, l'Institut Roger Guilbert, la Haute Ecole Lucia De Brouckère, l'Institut Redouté-Peiffer, l'Institut Alexandre Herlin et bien sûr, le site administratif Palais. Ce dernier fut l'objet du premier PDE. Les six autres sites sont programmés pour 2018 avec un démarrage du diagnostic mobilité au dernier trimestre 2017.

Un Plan de déplacement comporte une partie Diagnostic et une partie Plan d'action. L'ensemble est validé par le Conseil de Direction, soumis en concertation sociale. Un PDE a une durée de vie de trois ans. Toutes les entreprises bruxelloises impliquées (près de 500 !) suivent un même rythme : en 2014, elles construisent et réalisent leur PDE 2014-2016... et en 2017, elles planifient pour la période 2017-2019. La mise en œuvre d'un PDE appelle les compétences et la collaboration de différents services étant donné qu'il touche tant aux infrastructures, à la sécurité, à la communication, au bien-être, à la gestion des ressources humaines, aux relations publiques et à la recherche et au développement.

Elargissement et liens sociaux

Elargissement - Les sites Meiboom, Stalle et Etoile Polaire ainsi que l'Institut Charles Gheude ne sont pas soumis à l'obligation légale de PDE. Cependant, ils bénéficient des mesures PDE des autres sites en terme d'infrastructures,

d'information et d'événements d'entreprise qui permettent de créer des liens nouveaux entre agents de différents sites autour de valeurs positives. Pour la COCOF, le PDE est bien plus qu'un outil de régulation imposé par la politique régionale, il est une opportunité de penser la mobilité comme un service à tous ses agents. Outre une information et un accompagnement vers les alternatives à la voiture, la coordination mobilité offre des solutions de team building (via des jeux autour de la mobilité, la Promenade verte). Elle défend aussi les usagers des sites de la COCOF (agents, élèves, professeurs, chercheurs, étudiants, visiteurs, bénéficiaires, etc.) dans le cadre des politiques régionales et communales (Plan Régional de Développement Durable, Plan Mobilité, Contrat de Rénovation Urbaine, Plan Canal, etc.).

Responsabilité environnementale d'entreprise

Au vu de la multitude de PDE qui s'annonce pour 2018-2020 et de la diversité des démarches environnementales de la COCOF, la coordination mobilité a été introduite dans un nouveau cadre de gestion plus global, celui de la gestion environnementale de la COCOF. Celle-ci s'appuie sur le travail de la Cellule Transition dont la création a été amorcée en collaboration avec la coordination Mobilité en novembre 2017. Cette cellule rejoint le secrétariat général de l'Administration générale de la COCOF.



Prise de possession de la flotte des vélos à l'essai
septembre 2017 ©SPFB

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

A la COCOF, un travail de diagnostic et de planification du site Palais réalisé en 2016 a permis la remise en janvier 2017 d'un plan de déplacement dit de « régularisation », comptant pour l'exercice 2014-2016. Cela a permis de mettre à l'agenda et de mettre en application les principales mesures obligatoires d'un PDE, soit :

- La désignation d'une coordinatrice mobilité dont le rôle est de garantir la réalisation du PDE au travers des différents services compétents ;
- La construction d'un parking-vélos couvert et sécurisé ;
- La création d'une plateforme de covoiturage ;
- La création d'outils d'information sur la mobilité et les mesures du PDE : un onglet spécifique et une revue conviviale (*La Dynamo*) ont été créés dans l'Intranet.
- La mise sur pied d'un Plan Pics de Pollution afin que les automobilistes soient avertis des risques sanitaires et invités à prendre d'autres modes de transport ;
- La création de plan d'accès à nos sites mettant en évidence tous les transports alternatifs à la voiture
- L'organisation annuelle d'un événement de sensibilisation aux alternatives à la voiture : la Journée Mobilité en juin 2017
- La sensibilisation à l'usage des transports publics : l'opération *Au Travail sans Voiture* où des titres de transport étaient offerts pendant 2 semaines aux agents automobilistes.
- La sensibilisation aux modes actifs : 26 agents ont testé le vélo de leur choix pendant deux semaines, 23 agents ont fait la Promenade verte à vélo et 12 agents en ont parcouru une section à pied.

PERSPECTIVES 2018 :

Un sondage Mobilité a été mené pendant le second semestre sur l'ensemble des sites, y compris les sites d'enseignement afin de toucher les agents qui y travaillent. En ressort une participation record (382 agents) et, plus particulièrement de la part des agents des sites Palais, Meiboom et Institut Wiame. En outre, on constate une explosion de la demande en tests de vélos et en vélos électriques pour des missions. Enfin, on peut déjà se féliciter de la faible part de la voiture sur le site Palais (20%) et se rendre compte des défis à relever concernant le site du CERIA où la voiture est le mode le plus fréquent (57%).

Validés en janvier 2018 par le Conseil de Direction et, en février 2018, via la concertation sociale, les objectifs de report modal de la voiture vers d'autres modes de transport impliquent qu'au site Palais, on passe de 20% à 16% d'automobilistes quotidiens et, qu'au CERIA, cette réduction permette d'arriver à 50% d'automobilistes en regard des 57% actuels. Les déplacements professionnels seront aussi impactés où 28% des trajets automobiles partant du site Palais seront réduits à 20% et où les 81% des trajets automobiles du CERIA passeront à 75%.

Pour relever le défi, les mesures précitées seront poursuivies avec de nouveaux projets tels qu'un achat groupé de vélos pour les trajets domicile-travail et l'achat par la COCOF d'une flotte de vélos de service.



NON-MARCHAND

Les compétences dites « non-marchand » sont gérées par le Service Public Bruxellois Francophone (SPFB) dans les domaines de la santé et de l'aide aux personnes, de l'aide aux personnes handicapées et de l'insertion socio-professionnelle. Les subsides alloués à ces secteurs représentent près de la moitié du budget de l'Institution.

Depuis 2000, plusieurs accords inter-sectoriels entre le Gouvernement francophone bruxellois et les partenaires sociaux ont débouché sur des mesures transversales ayant pour objectif de renforcer les conditions de travail du personnel des associations subventionnées et de soutenir les employeurs.

Dans la continuité des années antérieures, la Commission communautaire française a pérennisé ces mesures. Le budget pour ces mesures, inscrit dans la division organique 21, a augmenté de près de 4% à 6.304.000 euros pour soutenir les mesures suivantes :

- La mesure d'embauche compensatoire due pour 185.117 heures de réduction de temps de travail dans l'ensemble des secteurs du non-marchand de la Commission communautaire française (hors ISP).
- La mise en œuvre de la mesure d'embauche compensatoire par les Fonds Bruxellois d'Embauche Compensatoire (BEC) et Réduire et Compresser (R&C) pour leurs frais de personnel et de fonctionnement.
- Une intervention complémentaire partielle en faveur des employeurs des secteurs qui occupent des agents contractuels subventionnés (ACS), afin de couvrir les obligations découlant de l'application des Conventions

collectives de travail (CCT) signées après les accords entre les partenaires sociaux du non-marchand et la Commission communautaire française.

- Le soutien à l'Association bruxelloise pour le Bien-être au Travail (ABBET) pour ses frais de fonctionnement et de personnel ainsi que pour des actions thématiques mises en œuvre par les fonds sociaux paritaires ISAJH, ASSS, FFCISP, ETA et la fédération FSB dans le cadre du « Bien-être au travail ».

Embauche compensatoire

•4.954.000 euros

Gestion de l'embauche compensatoire

•73.000 euros

Intervention complémentaire ACS

•749.951 euros

Association Bruxelloise pour le bien-être au travail (ABBET)

•372.000 euros

Primes syndicales

•155.000 euros

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017

Après deux années de travail pour harmoniser les pratiques administratives et mettre à jour la réglementation, la modification de notre réglementation transversale a été adoptée par le Collège en novembre 2017 (arr. 2016/51). Ses effets sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Tout au long de l'année, le SPFB a été associé aux négociations ouvertes avec les partenaires sociaux et les entités régionales pour un accord non-marchand. En plus des estimations qui ont pu être fournies, un effet potentiel lié aux retombées du Tax-shift de près de 2.000.000 d'euros a aussi été identifié en collaboration avec l'ONSS.

En interne à l'administration, une coordination des pratiques fonctionnelles a été entreprise avec les différents services gestionnaires alors que les mesures transversales découlant des accords ont été perpétuées et simplifiées pour celles qui pouvaient l'être.

Autre chantier, l'informatisation des échanges avec les associations agréées et subventionnées a fait l'objet d'une analyse externe pour la facilitation des relations entre pouvoir subsidiant et bénéficiaires de subventions.

PERSPECTIVES 2018

Pour permettre de mener à bien les nouvelles mesures qui pourraient être adoptées lors d'un accord non-marchand, le Gouvernement francophone bruxellois inscrira au budget du SPFB une provision de 4.000.000 d'euros. La mise en pratique législative de nouveaux dispositifs devrait représenter un travail conséquent pour nos services en 2018.

Grace au travail interne réalisé en 2017, la création d'un vade mecum transversal aux directions d'administration impliquées dans la gestion des secteurs non-marchand aboutira en cours d'année 2018. Cette base de travail permettra d'envisager la simplification administrative à travers de nouveaux moyens IT et une révision du Décret non-marchand actuel.

Sur base de l'analyse finalisée pour le projet de portail informatique pour l'heure baptisé « MyCOCOF », des moyens financiers devraient être mobilisés pour la création de ce nouvel outil qui aura comme objectifs de faciliter les relations avec les associations, de réduire les temps de traitement des dossiers de subvention, d'offrir de nouvelles fonctionnalités à nos bénéficiaires et d'introduire l'éco-responsabilité par la numérisation. Les premiers développements informatiques devraient pouvoir être lancés dès le deuxième semestre 2018.



RELATIONS INTERNATIONALES

Lors de la réforme de la Constitution de 1993, les Communautés et les Régions voient leurs compétences internationales renforcées. En effet, la conduite des relations internationales, en vertu de l'article 167 de la Constitution, est désormais assurée par le Fédéral, les Communautés et les Régions, chacun dans les limites de ses compétences respectives.

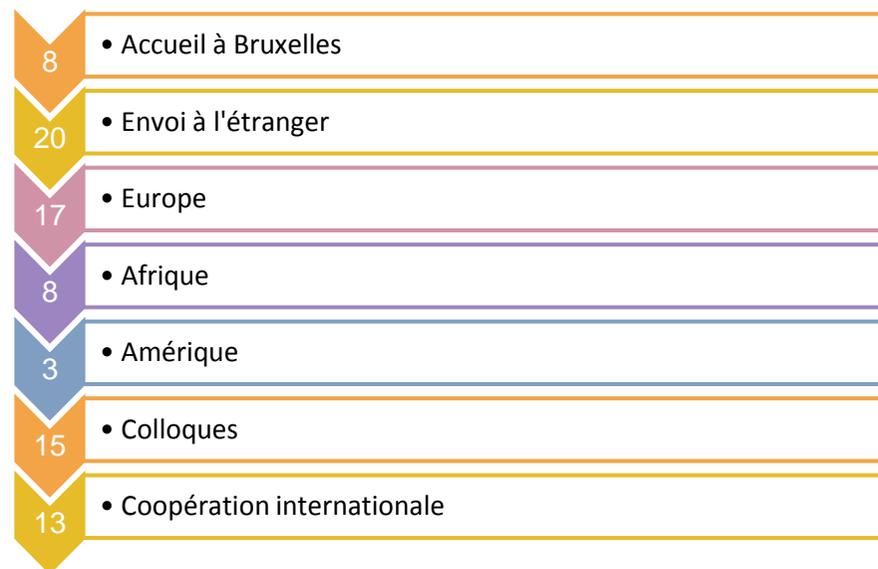
Les Communautés et les Régions ont donc le pouvoir, dans le cadre de leurs compétences, de régler la coopération internationale, de conclure des traités et de représenter son institution à l'étranger.

La Commission communautaire française a signé les accords-cadres de coopération avec les pays suivants : la République du Bénin, le Québec, la République libanaise, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume du Maroc, la République socialiste du Vietnam, la République de Bulgarie, la République démocratique du Congo, la République algérienne démocratique et populaire, la République du Sénégal, la République de Pologne, la République de Roumanie, la République de Hongrie, la République de Croatie et la République de Turquie.

L'action internationale est principalement centrée sur deux pôles géographiques : l'Europe et la Francophonie.

Accords bilatéraux
252.000 euros
31 projets

Hors accords
55.000 euros
28 projets



En 2017, la COCOF a octroyé 28 subventions pour soutenir la participation d'experts à des colloques, séminaires, festivals et projets de coopération internationale. Ces subventions ont concerné 8 accueils à Bruxelles et 20 déplacements à l'étranger. Les activités réalisées à l'étranger l'ont été en Europe (17), en Afrique (8) et en Amérique (3). 15 projets visaient la participation d'experts à des colloques, séminaires et festivals internationaux et 13 concernaient des projets de coopération internationale. Ce sont en tout 66 experts qui ont participé à des rencontres européennes et internationales. La grande majorité de ces projets a touché à la problématique sociale/santé.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017

La Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale a organisé le 1er décembre 2017, en collaboration avec la Délégation Wallonie-Bruxelles à Paris et la Fondation Biermans-Lapôte, un colloque sur le thème: "De la prise en charge du handicap à la création d'une société inclusive". L'objectif de cette journée était de permettre à une centaine d'opératrices et opérateurs de terrain, chercheuses et chercheurs, tant franciliens que bruxellois, de se rencontrer et de débattre de cette thématique. La matinée a réuni des académiques et intellectuels renommés (bruxellois et franciliens) qui ont été invités à échanger leurs points de vue dans le cadre d'une rencontre plurielle. L'après-midi a permis à des opératrices et opérateurs de terrain bruxellois de se confronter à leurs homologues franciliens au sein de 5 tables rondes : Genre & handicap, Insertion & monde du travail, Mobilité & accessibilité de l'espace public pour tous, Participation & auto-détermination, Loisirs & inclusion.

Le 19 juin 2017, la COCOF et la Mairie de Bucarest (Roumanie) ont signé un protocole de coopération portant sur la mise en place de partenariats visant le développement social et l'amélioration de la qualité de la vie des groupes socio-économiques les plus défavorisés. Ce protocole permet de renforcer la coopération bilatérale entre Bruxelles et Bucarest et de mettre en œuvre des programmes d'actions qui impliquent autant que possible la société civile. Un premier partenariat portant sur l'aide alimentaire est développé pour la période 2017-2019. Le protocole est conclu pour une période de cinq ans et est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de deux ans.

La COCOF et la République de Tunisie ont par ailleurs signé le 25 octobre 2017 un accord de coopération qui est complémentaire à celui conclu entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Tunisie. Cet accord permet à la Tunisie de mener une coopération bilatérale qui couvre toutes les matières et tous les territoires pour lesquels les entités belges

francophones exercent des compétences exclusives.

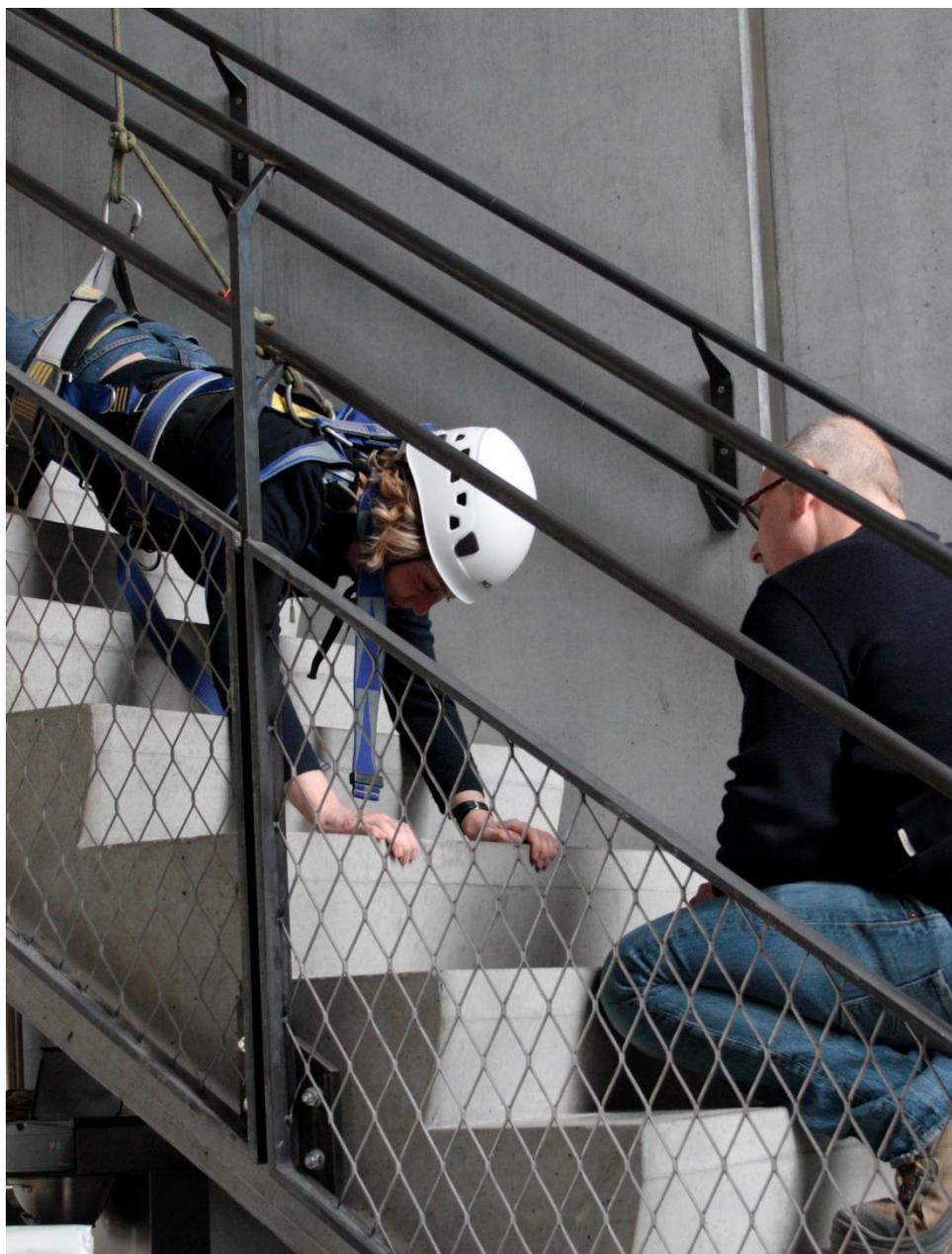
Sur le plan multilatéral, la COCOF a participé à la 4^{ème} Conférence ministérielle de l'UNECE (la Commission Économique des Nations unies pour l'Europe) sur le vieillissement qui s'est tenue à Lisbonne les 21 et 22 septembre 2017. La Conférence a rassemblé les ministres responsables des 56 pays membres de l'UNECE sur le thème « Une société durable pour tous les âges : Profiter des perspectives offertes par l'allongement de la durée de vie ». Pour la Belgique, c'est la Ministre en charge des Relations internationales de la COCOF qui l'a représentée.

PERSPECTIVES 2018

Conclure un Protocole de coopération particulier entre la COCOF et la Municipalité de Varna (Bulgarie). Cet accord permettra aux partenaires de mettre en œuvre une coopération portant sur les préoccupations sociales, en particulier le soutien au travail de rue en faveur des enfants, le développement de l'aide alimentaire aux plus démunis, la lutte contre la prostitution et le trafic des êtres humains et les interventions artistiques en milieux hospitaliers.

L'Agence de l'Oriental et le Service public francophone bruxellois ont finalisé le 12 mai 2017 la rédaction d'une convention-cadre de coopération et de partenariat ayant pour objectif de jeter les bases d'un partenariat durable entre le tissu associatif bruxellois et celui de l'Oriental en favorisant les échanges d'informations, de bonnes pratiques et d'expertise en matière d'inclusion sociale.

Quatre grandes thématiques ont été privilégiées pour la programmation 2018-2020: la mixité sociale, culturelle et l'approche genre, les activités génératrices de revenu et l'économie sociale et solidaire, la parentalité et l'accrochage scolaire, l'accueil aux primo-arrivants.



SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL (S.I.P.P)

Le Service Interne de Prévention et de Protection au travail (S.I.P.P.) est un service commun à la Commission communautaire française et à Bruxelles Formation.

Le S.I.P.P. assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs.

Les sept domaines du bien-être au travail sont définis par la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail :

- la sécurité au travail
- la protection de la santé du travailleur au travail
- les aspects psychosociaux du travail
- l'ergonomie
- l'hygiène du travail
- l'embellissement des lieux de travail
- l'environnement (pour ce qui concerne son influence sur les 6 premiers points)

Le S.I.P.P. dépend directement de l'Administratrice générale de la Commission communautaire française. Il est dirigé par une Conseillère-chef de service et comprend trois sections :

- Le département de Médecine du travail.

- La section Gestion des risques de la Commission communautaire française.
- La section Gestion des risques de Bruxelles Formation.

Les missions du S.I.P.P. découlent de l'application du Code du Bien-Etre au Travail (BET).

Toutes les missions décrites dans le Livre II, Titre 1 du Code du Bien-Etre au Travail sont assurées par le S.I.P.P., à l'exception des missions relatives à la protection des Risques Psychosociaux au travail pour lesquelles le S.I.P.P. collabore avec un Service Externe de Prévention et de Protection au travail (SPMT-Arista).

En application de la Loi sur le Bien-Etre au Travail, les Conseillers en Préventions accomplissent leurs missions en totale indépendance par rapport à l'employeur et aux travailleurs.

Ils établissent un rapport annuel, tenu à la disposition du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Les activités du S.I.P.P. sont détaillées dans des rapports mensuels qui sont présentés aux Comités de Concertation de Base - Bien-Etre au Travail de la Commission communautaire française et de Bruxelles Formation.

Le S.I.P.P. assure également le secrétariat du CCB-BET de la Commission communautaire française.



SERVICE INSPECTION

Le service inspection du SPFB a été créé pour exercer la mission d'inspection sur l'ensemble des secteurs agréés par le Gouvernement francophone bruxellois.

Il exerce donc sa mission par rapport aux matières relevant de la santé, des affaires sociales et de l'aide aux personnes handicapées. La mission du service consiste à contrôler la conformité aux normes prévues par les décrets et les arrêtés d'exécution pris par le Gouvernement francophone bruxellois.

Les inspecteurs désignés par le Collège vérifient la mise en œuvre des dispositions réglementaires, ainsi que la cohérence de l'application de celles-ci, dans leur application au sein des centres, services, associations, logements et entreprises agréés et/ou subventionnés par le Collège.

Cette mission peut s'exercer d'initiative, dans le cadre des procédures visées par les législations, ainsi que dans le cadre de la gestion des plaintes.

121

Rapports d'inspection

28

Avis Infrastructures

11

Notes aux Ministres

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

Objectifs 2017 transversaux à l'ensemble du service :

- Elaboration d'un processus d'inspection induisant des phases de travail, des priorités et des délais.
- Création de tableaux de bord en vue de mieux suivre les dossiers et d'obtenir des indicateurs.
- Elaboration d'une procédure de traitement des plaintes.
- Organisation du secrétariat et du suivi des dossiers d'infrastructures.

Objectifs 2017 par secteurs :

Secteurs de la DA en charge des personnes handicapées (Phare) :

- Rattrapage du retard en matière d'agrément des centres de jour et des centres d'hébergement :
 - On est passé de 26% d'institutions inspectées dans les délais à 69%. L'objectif est d'atteindre les 100% en 2018.
- Maintien à jour des agréments dans le secteur des services d'aide à l'emploi et à l'intégration
- Intégration et collaboration avec Phare.

Secteurs de la DA Affaires sociales, Santé et Cohésion sociale :

- L'organisation d'inspections dites « annuelles et thématiques » ayant pour objet l'analyse des missions prévues par la réglementation pour une partie des secteurs ambulatoires :

- En 2017 : les Centres d'action sociale globale, les services actifs en matière de toxicomanies, les services de soins palliatifs et les services de médiation de dettes.

- Inspection des réseaux ambulatoires.
- Suivi des demandes de modification d'agrément.
- Organisation de la collaboration avec la DA et les services de la santé et des affaires sociales.

PERSPECTIVES 2018 :

Au niveau des prestations, l'objectif principal est de maintenir tous les agréments à jour (renouvellements) et de traiter toutes les demandes de modifications d'agrément dans les délais requis.

- Pour le secteur Personnes handicapées, il s'agira de terminer le rattrapage du retard, de se maintenir à jour et aussi de lancer des inspections thématiques.
- Pour le secteur Social-Santé, des inspections thématiques se poursuivront dans les centres de planning familial, et auront lieu dans les secteurs des maisons médicales et des services d'aide à domicile.
- Pour le secteur ambulatoire, une nouvelle thématique sera identifiée. Les travaux sur les décrets (ambulatoire et maisons d'accueil) seront poursuivis.

Le 2^{ème} objectif est de mettre en œuvre le processus de traitement des plaintes (dossiers initiés en 2017).

Au niveau du développement, l'objectif vise à poursuivre l'harmonisation du travail et des procédures de l'équipe.

SERVICE JURIDIQUE

Le service juridique de la COCOF est un service transversal qui œuvre dans plusieurs matières regroupées notamment dans les secteurs de la fonction publique, des affaires juridiques, des marchés, des accidents du travail.

Il est composé d'un chef de service-juriste, de cinq juristes et d'une secrétaire.

Il s'attèle à la préparation des textes réglementaires applicables au personnel des services du Collège, procède à la vérification du respect des règles de légistique lors de la rédaction des arrêtés réglementaires ou de subventions,

Il gère les questions relatives à la promotion des agents, au volet disciplinaire ou au volet des risques psychosociaux. Il remet des avis sur les questions juridiques qui lui sont soumises dans des domaines variés.

Il est en charge du secrétariat des instances de négociation et de concertation.

Le service comporte également un secteur qui traite les demandes de reconnaissances d'accidents du travail et en assure la gestion, il traite aussi les demandes de reconnaissance de maladies professionnelles.

Le service juridique apporte aide et conseil en matière de marchés publics, tant dans la rédaction du cahier spécial des charges que dans l'attribution ou l'exécution du marché. Enfin, il est en charge de la gestion des contentieux portés devant les cours et tribunaux ou le Conseil d'Etat.

52

- marchés publics traités par le service juridique et un contentieux gagné dans cette matière

90

- déclarations d'accidents du travail ou demandes de renseignements

15

- dossiers de récupération d'indus

4

- dossiers maladies professionnelles

11

- réunions de secteur XV

16

- réunions de comité de concertation de base

2

- réunions de comité supérieur de concertation

1482

- Relecture d'arrêtés de subsides et de transfert de crédits

19

- nouveaux dossiers contentieux (Cours et Tribunaux)

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

Fonction publique :

Création du rang 29, participation à la réalisation du télétravail, modification du statut concernant les conditions d'accès à la fonction publique (reconnaisances des titres de compétences professionnelles), secrétariat des commissions de sélection et d'évaluation.

Accidents du travail :

Le service juridique a œuvré à accentuer la lisibilité et l'accès rapide aux informations dans le secteur des accidents du travail en mettant à jour la partie du site Intranet s'y consacrant. Les informations ont ainsi été concentrées dans des menus déroulants, porteur d'un titre explicite et se rapportant chacun à une étape de la gestion d'un accident du travail.

Marchés publics :

Au 30 juin 2017, entrée en vigueur de la nouvelle législation relative aux marchés publics et ses arrêtés d'exécution ; mise à jour des cahiers spéciaux des charges-types élaborés par le service ; établissement de notes informatives aux services.

PERSPECTIVES 2018 :

Marchés publics :

Préparation à l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation en mai : Règlement général sur la protection des données (RGPD) qui aura sans doute un impact sur la gestion des marchés publics.

Et en octobre, le dépôt électronique obligatoire des offres pour les marchés au-dessus des seuils européens (5.548.000 euros pour les marchés publics de travaux et 221.000 € pour les marchés publics de fournitures et de services).

Gestion du marché assurances et implémentation des résultats.

Revision du fonctionnement des chambres de recours et modification du statut en conséquence.

SERVICE SOCIAL

L'ASBL Service social de la COCOF propose une aide individuelle et collective aux membres du personnel de la Commission communautaire française, qu'ils soient actifs, en congé maladie, en disponibilité ou retraités (près de 2.900 personnes), ainsi qu'aux membres de leur famille vivant sous le même toit.

L'ASBL est gérée par un Conseil d'administration composé de douze administrateurs issus des trois organisations syndicales et élus par une Assemblée générale tous les quatre ans.

Une équipe administrative et sociale, constituée de sept agents faisant partie du personnel COCOF, dont trois assistantes sociales, est présente au quotidien pour assurer les différentes missions de l'ASBL.

Sur le plan de l'aide individuelle, des assistantes sociales permettent aux membres du personnel en difficulté de trouver en toute confidentialité une écoute et un accompagnement.

Les problèmes rencontrés peuvent être d'ordre administratif, juridique, relationnel, psychologique, financier, médical,....

Suivant les circonstances, cette aide se présente sous la forme d'un prêt ou d'une intervention financière non remboursable. Celle-ci est appréciée par un Conseil d'administration sur base d'une enquête sociale menée par l'assistante sociale et de son rapport présenté de manière anonyme.

Sur le plan de l'aide collective, la santé et l'accès à la culture sont privilégiés et reflètent les missions du Service public francophone bruxellois.

Des actions de prévention, telles que les remboursements de dépistages sont proposés aux membres du personnel et leur famille.

Le Service social gère également une assurance collective soins de santé – hospitalisation. 47% des agents y sont affiliés.

L'organisation de la Saint Nicolas pour les enfants du personnel ou de spectacles permet aux agents de partager un moment convivial et de découvrir un autre univers, parfois pour la première fois.





Pâtisseries préparées par les élèves de Gryzon







DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



Les activités d'enseignement, de formation professionnelle et de recherche se sont poursuivies à un rythme intense sur nos différents sites de la Région bruxelloise. Toutes ces activités veillent à placer le citoyen – jeune ou adulte – au centre des préoccupations des équipes qui œuvrent au quotidien pour le bien-être des Bruxellois.

En matière d'enseignement, différents projets se sont concrétisés :

- le déménagement de l'ESAC, école supérieure des arts du Cirque, qui a trouvé un magnifique écrin sur le campus du CERIA ;
- l'intégration des équipes de l'ex-Institut Pierre Paulus au sein des différents établissements de la COCOF et le redémarrage du CEFA sur le site de Stalle. Il a pu y trouver place au sein des locaux de l'EFPP, dans un esprit de collaboration entre formation et enseignement dans le domaine de l'alternance ;
- d'autres projets du plan « Intelligence collective » ont trouvé des concrétisations durant l'année 2017 : les processus de formation/développement professionnel pour les formateurs et les enseignants ont été enclenchés, que ce soit via la participation à Formaform (FormaForm est un dispositif partenarial mis en place par le Forem, Bruxelles Formation et l'Ifapme) ou les initiatives de « crédit-

formation ». D'autres formes de collaboration commencent également à porter leurs fruits : par exemple, la programmation de formations d'adultes dans les métiers verts jusqu'à présent réservés à l'Institut Redouté Peiffer ou les cours de microbrasserie qui se donnent au CERIA au bénéfice des chefs d'entreprise de l'EFPP ;

- les processus de long terme trouvent également des ancrages dans le terrain scolaire : on peut penser à l'approche orientante (via Accrojump), au travail sur l'accrochage scolaire (Meet@school) et les partenariats ébauchés dans la lutte contre les assuétudes diverses.

La Formation professionnelle poursuit les objectifs du plan de Formation 2020 en se centrant sur 2 mesures phares : l'augmentation du nombre de jeunes en formation en alternance et le déploiement du tutorat. Dans ces deux domaines, comme vous pourrez lire dans le rapport d'activités, les résultats sont au rendez-vous et viennent en récompenser les acteurs.

Pour la recherche, l'Institut de Recherches Microbiologiques Wiame a continué sa métamorphose par le redéploiement en 3 domaines et 6 thématiques. Ce processus sera complètement terminé par l'adoption d'un nouveau nom et d'une nouvelle signalétique au 1^{er} janvier 2018.

Enfin, il convient de signaler que le transport scolaire apparaîtra en 2018 comme un service à part entière et fera dès lors l'objet d'une communication particulière.

Patrick BEAUDELLOT
Directeur d'administration

LE SERVICE ENSEIGNEMENT

Le service Enseignement est chargé notamment de 2 missions importantes :

MISSION 1

En tant que pouvoir organisateur, la COCOF a donné pour mission principale au Service Enseignement la gestion des établissements scolaires situés sur le Campus du CERIA et sur d'autres sites.

La gestion de ces établissements englobe différents aspects, tels que :

- La gestion du personnel enseignant et assimilé : les dossiers des membres du personnel enseignant subventionné et non subventionné, suivi administratif de la carrière des agents, les accidents de travail, ...
- La gestion administrative de l'organisation des établissements : la gestion des courriers, des dossiers, des directives, vérification des structures, ...
- La gestion juridique des établissements : élaboration des règlements, suivi des dossiers disciplinaires, ...
- La gestion budgétaire : encodage et vérification relatifs aux traitements, ...
- la gestion comptable des établissements scolaires ;
- Le secrétariat des commissions paritaires locales (Enseignement, CPMS, ESAC).

Ces écoles sont :

Dans l'enseignement spécialisé :

- *L'Institut Alexandre Herlin*: enseignement fondamental et secondaire
- L'école accueille des élèves déficients mentaux modérés (type 2), déficients visuels (type 6), déficients auditifs (type 7), dysphasiques (type 7Dys) et atteints de troubles instrumentaux (type 8). En intégration, elle accompagne également des élèves qui continuent à suivre les cours ou une partie de ceux-ci au sein de l'enseignement ordinaire.
- Dans l'enseignement secondaire, elle offre également des formations dans les domaines de l'administration, de l'horticulture et du social.
- *L'Institut Charles Gheude* : enseignement secondaire professionnel
- L'école accueille des élèves connaissant des difficultés d'apprentissage (type 1) ou souffrant de déficiences physiques (type 4) et dispense un enseignement de forme 3 dans les secteurs suivants :
 - Industrie / mécanique : garage
 - Construction : monteur en sanitaire / monteur en chauffage / ouvrier en peinture du bâtiment
 - Couture : habillement piqueur polyvalent / retoucheur
 - Cuir : maroquinerie
 - Hôtellerie / Alimentation : commis de cuisine et commis de salle

Dans l'enseignement secondaire technique et professionnel :

- *L'Institut Emile Gryzon* qui offre les formations suivantes :
 - 1er degré commun
 - 1er degré différencié
 - Dans le secteur des services aux personnes : agent d'éducation et techniques sociales et d'animation.
 - Dans le secteur de la sécurité : assistant aux métiers de la prévention et de la sécurité.
 - Dans le secteur de l'économie : agent en accueil – tourisme et secrétariat tourisme.
 - Dans le secteur de l'hôtellerie et de l'alimentation : Boulangerie/pâtisserie, chocolaterie/confiserie/glaceries, cuisine de collectivités, hôtellerie/restauration, restaurateur, traiteur/organisateur de banquets et cuisine et salle.
- *L'Institut Redouté-Peiffer* qui offre les formations suivantes :
 - 1er degré commun
 - 1er degré différencié
 - Dans le secteur de l'agronomie : horticulture, fleuriste, aménagement des parcs et jardins, arboriste, grimpeur/élagueur
 - Dans le secteur des sciences appliquées : assistant pharmaceutico – technique, sciences appliqués, technicien en chimie.
 - Dans le secteur de l'économie : gestion, comptabilité, vente, gestion de très petites entreprises et technicien en comptabilité.
 - Dans le secteur des arts appliqués : technicien en photographie.
 - Dans le secteur de l'enseignement : éducation physique et sport – études (football)

Dans l'enseignement de promotion sociale :

- *L'Institut Roger Lambion* qui offre les formations suivantes :
 - Dans le domaine de la chimie/biochimie : chimie à finalité biotechnologie.
 - Dans le domaine de l'alimentation : boucherie/charcuterie, boulangerie/pâtisserie, chocolatier/confiseur et glacier.
 - Dans la restauration : découverte de la cuisine, cuisine du monde, cuisine végétarienne, découverte de la pâtisserie, commis de salle, aide polyvalent en restauration de collectivités, oenologie, zythologie, restauration, entrées et plats de fête, cuisine méditerranéenne, poissons, mollusques et crustacés et cuisine de volailles.
- *L'Institut Roger Guilbert* qui offre les formations suivantes :
 - Dans le domaine des ressources humaines : gestion des ressources humaines.
 - Dans le domaine de formation de base/CESS : alphabétisation et complément CESS.
 - Dans le domaine du paramédical : secourisme.
 - Dans le domaine du social : post-graduat en médiation et spécialisation en médiation.
 - Dans le domaine des relations publiques : communication.
 - Dans le domaine de la sécurité : conseiller en prévention.
 - Dans le domaine de la pédagogie : CAP, CAPAES, ISP et PROM (fonctions de promotion et de sélection) et formateur en alphabétisation.

- L'Institut *Jean-Pierre Lallemand* qui offre les formations suivantes :

- CTSS éducateur
- ESP éducateur
- ESSO bibliothéconomie
- Bibliothécaire – documentaliste
- ESE Administration publique
- Orthopédagogie
- Formation de base/CESS

Dans l'enseignement supérieur :

- *Haute Ecole Lucia de Brouckère* qui offre des formations en partenariat avec la Province du Brabant wallon dans les domaines suivants :

- Horticulture : architecte de jardins et de paysage
- Administration : assistant de direction - option langue et gestion
- Gestion/comptabilité : comptable – option fiscalité ou gestion
- Paramédical : diététicien
- Éducation : éducateur spécialisé
- Électronique : électronicien médical
- Environnement : gestion de l'environnement urbain
- Hôtellerie : gestion hôtelière
- Pédagogie : instituteur primaire
- Master « ingénieur industriel » en option chimie ou biochimie
- Droits/assurances : juriste
- Économie : marketing et relations publiques
- Tourisme : tourisme avec option animation ou gestion

- *Ecole supérieure des Arts du Cirque*

Elle est la seule école en Belgique à offrir une formation officielle en Arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication – option Arts métier d'artiste de cirque. A la spécialité principale en art du cirque pré-requise à l'admission sont associés les ateliers de créations, les projets personnels, les cours d'interprétation de danse, de jeu et de musique, l'acrobatie dynamique et statique ainsi que les cours théoriques.

Internat Autonome CERIA

Cet internat accueille uniquement des jeunes filles de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

MISSION 2

Le Service Enseignement assure également la gestion des centres PMS et du Service de Promotion de la Santé à l'Ecole.

Les centres PMS sont au nombre de 5 :

- Le CPMS 1 est composé de 7,5 agents subventionnés et 2 agents non subventionnés et assure la guidance de 5698 élèves issus des communes de Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg, Watermael-Boitsfort, Auderghem ainsi que de l'Institut Gheude de la COCOF.
- Le CPMS 2 est composé de 11 agents subventionnés et 2 agents non subventionnés et assure la guidance de 7516 élèves issus des communes de Molenbeek-Saint-Jean, Wemmel, Rhode-Saint-Genèse, ainsi que de 3 écoles d'enseignement spécialisé.

- Le CPMS 3 est composé de 10,5 agents subventionnés et 1,5 agent non subventionnés et assure la guidance de 5096 élèves issus de la commune d'Anderlecht ainsi que l'Institut Emile Gryzon de la COCOF.
- Le CPMS 4 est composé de 7,5 agents subventionnés et 1 agent non subventionnés et assure la guidance de 5103 élèves issus des communes d'Evere, Saint-Josse, Ganshoren ainsi que l'Institut Herlin de la COCOF.
- Le CPMS 5 est composé de 8 agents subventionnés et 1,5 agent non subventionné et assure la guidance de 5272 élèves issus de la commune d'Anderlecht ainsi que l'Institut Redouté-Peiffer de la COCOF.

Le Service de Promotion de la Santé à l'Ecole est composé de 5 médecins, 6 infirmières et 2 assistantes sociales. Ce service assure le suivi médical de 9666 élèves issus d'établissements d'enseignement maternel, primaire ordinaire et spécialisé, secondaire ordinaire et spécialisé et également de l'enseignement supérieur, de la Région de Bruxelles-Capitale.

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018		
ETABLISSEMENT	Nombre de professeurs (personnel enseignant et assimilé)	Nombre d'élèves
Haute Ecole Lucia de Brouckère		1694
- section agronomie		95
- section économie	148	791
- section paramédicale		242
- section pédagogie		414
- section technique		152
ESAC	34	55
Institut GRYZON	202	956
CEFA du CERIA	18	61
Institut REDOUTE-PEIFFER	168	751
Institut Ch. GHEUDE	89	228 (sans intégration) 240 (avec intégration)
Institut A. HERLIN (fondamental, secondaire, internat)	182	387
Institut R. GUILBERT	54	628
Institut R. LAMBION	56	1651
Institut J-P LALLEMAND	42	260
Internat Autonome du CERIA	9	24

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

L'année a été marquée par :

L'accueil au sein de nos établissements des enseignants de l'Institut Pierre Paulus, établissement qui a fusionné, au 1^{er} septembre 2017, avec l'Institut Emile Gryzon. Outre la nécessité d'intégrer ces nouveaux professeurs, par l'organisation de journées d'accueil et de team-building, le travail administratif de l'attribution des heures, dans le respect du statut de chacun, a requis de nombreuses réunions et heures de travail ;

L'ouverture du CEFA du Ceria sur le site de l'EFP à Uccle : un comité d'accompagnement a été mis sur pied afin d'assurer l'accueil, la connaissance des activités de chacun et un fonctionnement optimal compte tenu des défis logistiques ;

Le déménagement de l'ESAC (Ecole supérieure des arts du Cirque). Cet établissement a quitté en septembre les locaux qu'il occupait depuis sa création en 1999 à Auderghem pour rejoindre le campus du Ceria dans des bâtiments réaménagés pour une partie et neufs pour l'autre. Ces bâtiments sont entièrement dédiés à l'ESAC ;

La création d'un DASPA, dispositif de classes passerelles pour les élèves primo-arrivants. Ce DASPA s'est ouvert au sein de l'Institut Redouté-Peiffer ;
La création de nouvelles sections : aide familial et aide-soignant à l'Institut Emile Gryzon, CESS Humanités générales et FLE (Français langue étrangère) à l'Institut Guilbert.

L'arrivée de professeurs supplémentaires a nécessité une réorganisation au sein du Service Enseignement : les dossiers administratifs des membres du personnel enseignant et assimilé ont dû être répartis sur un plus grand nombre d'agents, d'autres matières venant dès lors s'ajouter dans le chef des autres agents.

PERSPECTIVES 2018 :

Mars 2018: tenue d'un premier colloque international sur les pédagogies actives ;

Août 2018 : déménagement de l'Institut Jean-Pierre Lallemand sur le site du Meiboom dans le centre de Bruxelles ;

Septembre 2018 : démarrage d'un gros chantier de rénovation des écoles situées sur le site du CERIA avec maintien de l'activité scolaire ;

Programmation de nouvelles formations dont le certificat didactique du cours de philosophie et de citoyenneté et la section Auxiliaire de l'enfance à l'Institut Roger Guilbert et de jardinier d'entretien des parcs et jardins à l'Institut Roger Lambion.



Institut
Alexandre HERLIN

LA RECHERCHE : INSTITUT J.M. WIAME

L'Institut de Recherches Microbiologiques Wiame (IRMW) est le service de recherche scientifique de la COCOF, implanté sur le Campus du CERIA à Anderlecht (Bruxelles). Une activité de recherche fondamentale et appliquée y est effectuée, en support à l'enseignement et la formation professionnelle. Il comprend une cinquantaine de personnes réparties dans trois bâtiments du campus.

L'IRMW développe des expertises scientifiques et technologiques qui peuvent directement bénéficier aux étudiants. La collaboration avec l'enseignement se traduit par l'accueil et l'encadrement d'étudiants (stages, TFE et thèses de doctorat), l'organisation de travaux pratiques, la prise en charge de cours spécialisés ou de séminaires par des chercheurs. L'approche scientifique et le développement de l'esprit critique constituent les valeurs essentielles d'apprentissage dans la mission de support à l'enseignement. Des formations spécifiques sont aussi organisées pour le monde professionnel, des demandeurs d'emploi ou d'autres catégories selon les besoins. L'IRMW s'implique dans des actions de sensibilisation des jeunes aux sciences, en partenariat avec des institutions d'enseignement ou des organisations spécifiques.

La valorisation des résultats des projets de recherche se traduit, notamment, par des publications scientifiques, des brevets, des conférences, une transmission du savoir développé dans le cadre d'activités de support à l'enseignement ainsi que par le transfert des compétences développées vers d'autres centres de recherche et vers le monde industriel.

1

Programme financé par l'UE

8

Programmes financés par la Région wallonne (DG06)

2

Projets RetD (Boost) financés par Innoviris / Région de Bruxelles-Capitale

6

programmes déposés dont 3 acceptés pour des financements

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

Encadrement de Travaux de Fin d'Etudes et de stages :

L'accueil d'étudiants au sein de l'IRMW dans le cadre de leur stage ou de la réalisation de leur travail de fin d'études est indéniablement une des activités importantes de support à la formation et à l'enseignement accomplie par l'Institut. Au total, 65 étudiants ont été accueillis en 2017 (Master (14), Bachelier (35), Enseignement secondaire (16)).

Thèses de doctorat - collaboration académique et support à la formation :

Un autre aspect du support à la formation se traduit par l'encadrement de thèses de doctorat développées au sein de l'IRMW en collaboration avec des partenaires académiques (ULB, UCL, ULg).

Publications scientifiques :

La valorisation des résultats de recherche s'est traduite en 2017 par 5 publications soumises à des comités de lecture de revues scientifiques internationales (peer reviewed) et 6 publications de structures cristallographiques de protéines.

Participation à des congrès scientifiques :

La communication de résultats de recherche s'est effectuée par des présentations de conférences et de posters dans le cadre de congrès scientifiques nationaux ou internationaux. L'organisation de congrès et colloques a aussi été prise en charge par du personnel de l'IRMW concernant notamment les technologies brassicoles et l'agriculture urbaine.

Actions de sensibilisation des jeunes aux sciences :

- Participation au jury de l'ExpoSciences du cycle supérieur secondaire de projets scientifiques (Tour & Taxis)
- Accueil d'étudiants de l'enseignement secondaire en vue de les sensibiliser et de les attirer vers les études scientifiques : visites des laboratoires et démonstrations scientifiques

Support stratégique et participation à des groupes de réflexion :

Plusieurs membres de l'IRMW ont participé à des réflexions menées au sein de la Direction d'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle :

- comité de coordination de la recherche de l'IRMW;
- coordination d'un groupe de travail sur la prévention des assuétudes au sein du campus du CERIA, initié par la Direction d'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle;
- réflexion sur les filières de formations et les emplois en agriculture urbaine;
- réflexion sur la création d'une cellule « transition » qui réunit des expertises sur plusieurs thèmes environnementaux : mobilité, alimentation durable, énergie.

PERSPECTIVES 2018 :

- Mise en place du nouveau nom (LABIRIS) et du nouveau logo du service de recherche.
- Accroître la visibilité vis-à-vis de l'extérieur (centres de recherche académiques, étudiants à la recherche de stages /TFE, pouvoirs publics soutenant la recherche scientifique).
- Participation à des événements de sensibilisation des jeunes aux sciences.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET TRANSPORT SCOLAIRE

Le service de la Formation professionnelle regroupe 3 secteurs d'activités :

- Le Service Formation PME (SFPME)
- Le Secteur de l'ISP
- Le Transport scolaire

I. Le Service Formation PME

Le SFPME est un service de la COCOF qui est en charge de la gestion et de la promotion de la Formation des Classes moyennes en Région de Bruxelles-Capitale.

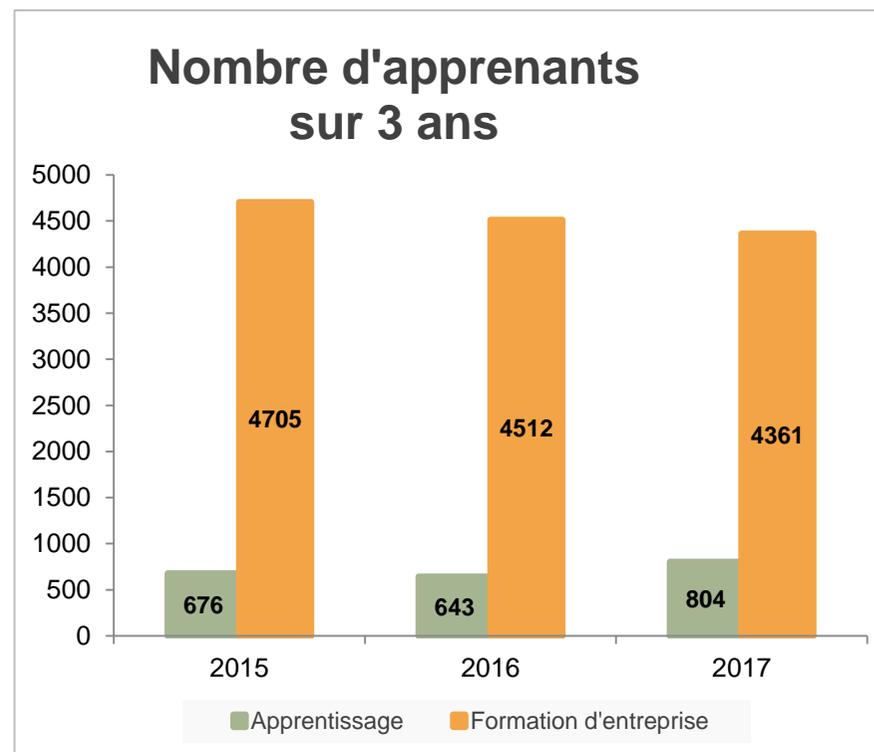
Il subventionne, coordonne et agréé le centre de formation efp. Concrètement, il est chargé de:

- Agréer les cours organisés par l'efp et en assurer l'évaluation pédagogique
- Coordonner l'organisation de l'évaluation continue et des examens
- Contrôler l'usage des subsides accordés
- Identifier les besoins en matière de formation en alternance
- Élaborer les programmes de formation en alternance
- Organiser le perfectionnement pédagogique des formateurs

Le SFPME assure également l'accompagnement et l'encadrement des apprenants et notamment du suivi des stages en entreprise ainsi que l'agrément des entreprises formatrices.

Le dispositif Formation PME propose des formations dans plus de 200 métiers : coiffure, menuiserie, mécanique automobile, comptabilité, régie de spectacle, restauration, digital marketing, informatique,...

Evolution des apprenants inscrits à l'efp en 2015/2016/2017



Pour mémo : Le dispositif FPME est une collaboration entre le SFPME (Bruxelles) et l'IFAPME (Région wallonne).

Cellule Tutelle (site Stalle)

- Poursuite du projet Fonds Social Européen (FSE) « tutorat en entreprise »
Le programme de formation se décline autour de 4 axes principaux:
 - Le rôle du tuteur dans le dispositif de formation
 - Le public de l'alternance
 - La formation de l'apprenant au sein de l'entreprise
 - Initiation à la sécurité et à la prévention des risques
- Poursuite du projet FSE « dispositif de lutte contre le décrochage »
- Poursuite des projets FSE liés au renforcement du nombre de délégués à la tutelle afin d'assurer un meilleur taux d'encadrement des apprentis et des stagiaires inscrits en formation de chef d'entreprise.

Test de positionnement

- Chaque candidat à la formation en apprentissage passe un test de niveau en mathématique et français en vue d'évaluer s'il a besoin de remédiation ou d'un programme préparatoire.

Ateliers « Trouve un stage »

- Organisation d'ateliers d'aide à la recherche d'un patron formateur, réalisation d'un CV, d'une lettre de motivation ou coaching sur la présentation.

Comité de suivi

- Chaque mois, tous les intervenants (délégués à la tutelle, service d'accrochage, formateurs) se réunissent pour essayer ensemble de proposer des solutions pour permettre à chaque apprenant en apprentissage d'arriver au terme de sa formation.

Essais métiers en entreprise

- Mise en œuvre d'essais métiers en entreprise pour permettre à des jeunes de tester un métier en situation réelle et de confirmer, le cas échéant, son choix de formation.

Cellule partenariats et projets transversaux

Le SFPME supervise et/ou participe à différentes actions de partenariat et projets transversaux spécifiques au dispositif de formations PME à Bruxelles.

Relevons, à titre d'exemple, pour 2017 :

- L'amorce de la révision du partenariat avec les Compagnons du Devoir.
- La poursuite des collaborations avec différents secteurs professionnels : Construction, Educam, CP 314, Volta.
- L'amorce d'une future collaboration avec le Fonds social Transport et Logistique.
- La mise en place de nouvelles collaborations : convention de collaboration avec Bruxelles Formation et l'efp; convention de collaboration Bachelor en comptabilité avec l'Enseignement de promotion sociale ; partenariat entre la COCOF, l'efp et le CEFA du Ceria.

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

Cellule Financière et Qualité

Suppression au 1^{er} janvier 2017 du statut de « service à gestion séparée » du SFPME. La cellule financière ne s'occupe dorénavant plus que du contrôle de la (des) subvention(s) octroyée(s) à l'efp. Aussi, suite à cette réorganisation, une nouvelle cellule Qualité/Méthodes a été créée en vue de fournir un soutien technique à la mise en œuvre des orientations stratégiques du service, de participer à la mesure des performances et d'aider à l'élaboration d'un diagnostic continu sur le fonctionnement du service afin de garantir l'efficacité et l'efficience des actions entreprises.

Les principales réalisations concernent :

- La création d'une application informatisée pour la justification des frais de personnels justifiés par l'efp et subventionnés par le service. Aussi, l'utilisation de cette application a permis : (1°) de réduire (à près de 100%) les erreurs liées aux calculs des barèmes corrects à appliquer à chaque travailleur (principalement au bénéfice de l'efp et dans une moindre mesure pour le service) ; (2°) un gain de temps équivalent à 8 jours TP (tant pour l'efp que pour le service).
- Le développement d'un outil de gestion permettant à l'efp d'établir son budget en conformité avec les dispositions reprises dans l'arrêté de subventionnement. C'est aussi cet outil de gestion qui fournit « l'indicateur de trajectoire » sur l'assainissement de la situation financière de l'efp (redressement des fonds propres, réduction de l'endettement financier à court terme).

- L'adaptation de l'arrêté de subventionnement : le but étant de conditionner le subventionnement (hors équipement et infrastructure) de l'efp à la réalisation des objectifs qui lui sont assignés

PERSPECTIVES 2018 :

Les objectifs pour 2018 de la cellule Qualité/Méthodes déployés au sein du service sont :

- Maîtrise des risques liés aux activités (core business) du service par la mise en place de mesures appropriées.
- Mise en place de mesures d'évaluation afin d'atteindre les objectifs fixés.

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

Cellule pédagogique

- Mise à jour du **test diagnostique informatisé de positionnement** à l'entrée en apprentissage
- Gestion du **centre de validation « tuteur en entreprise »**, avec la certification de 29 candidats pour 31 sessions réalisées
- Participation à la **création du Centre de validation bruxellois des métiers du Tertiaire**
- Présidence du comité de direction du Cadre francophone des certifications (CFC)
- Positionnement de 4 premières certifications IFAPME/SFPME dans le CFC
- **Groupe de travail (GT) certification des Opérateurs publics de formation (OPF)** : Instructions concernant l'instauration d'un Certificat de Compétence Professionnelle (CCP)
- **Création** et adaptation de nombreux **référentiels** de formation, avec l'ouverture de 10 nouvelles formations sur le site de l'efp :
 - Chocolatier confiseur glacier/ Vendeur-étalagiste/ Installateur en chauffage central/ Réceptionniste en hôtellerie/ Hydrobalnéopraticien/ Micro brasseur/ Chef d'entreprise/ Conseiller en marketing digital/ Couvreur/ Agent polyvalent des pompes funèbres
- Dossier passerelle vers le **bachelier en comptabilité** avec l'Enseignement de promotion sociale
- Gestion des **mobilités** européennes des apprenants – Programme Erasmus +
- Participation au projet de diagnostics croisés, formation des évaluateurs et Comité d'accompagnement

- Participation à ReferNet(*)
- Instructions de nouveaux dossiers Reconnaissance des acquis de formation (RAF) et délivrance de plus de 400 titres de compétences
- Instruction des dossiers relatifs à l'évolution des accès à la profession et à l'accessibilité des détenteurs d'une certification professionnelle au recrutement dans la fonction publique



©SPFB

(*) Dans toute l'Europe, ReferNet est un système de collecte et de diffusion d'informations structuré, décentralisé et organisé en réseau. Il propose des informations de qualité sur les événements les plus divers dans les domaines de la formation et de l'enseignement professionnels, et de toute forme d'apprentissage dans l'Union européenne, en s'appuyant sur l'expertise d'institutions nationales clés.

II. Le secteur ISP

Le secteur de l'Insertion socioprofessionnelle (ISP) soutient ou organise la formation professionnelle des adultes (travailleurs et demandeurs d'emploi).

Dans ce cadre, il finance Bruxelles Formation, organisme d'intérêt public de la Commission communautaire française chargé de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des travailleurs francophones de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il assure aussi l'agrément et le subventionnement de quarante-neuf organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) et missions locales conventionnés par Bruxelles Formation, en application du décret « ISP » du 27 avril 1995 et de l'accord non-marchand. L'objectif du décret « ISP » est d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'insertion socioprofessionnelle. Les OISP sont actifs dans de nombreux domaines : nouvelles technologies de l'information et de la communication, administratif, social, santé, construction, commerce, vente, horeca, tourisme,...

Toujours dans le cadre de l'accord non-marchand, il finance la formation continuée, l'embauche compensatoire et une délégation syndicale inter-centres pour les travailleurs du secteur de l'insertion socioprofessionnelle.

Il subventionne, dans le cadre d'une convention, la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (FéBISP).

Il subsidie des projets d'initiative en matière de formation professionnelle. Il organise dans ce cadre un appel à projets annuel pour le soutien d'actions

innovantes, qui peuvent être en partenariat avec des entreprises. Il subventionne aussi l'asbl WorldSkills Belgium, qui promeut les métiers manuels et techniques, ou encore Infor Jeunes Bruxelles pour son projet « Trec One ».

Il finance les indemnités de promotion sociale, indemnités octroyées aux travailleurs, travailleurs indépendants et aidants, qui suivent des cours en vue de parfaire leur formation intellectuelle, morale et sociale leur permettant d'améliorer leur qualification professionnelle.

Il soutient la validation des compétences, notamment via le subventionnement des épreuves organisées pour l'obtention de titres de validation des compétences, le soutien à un fonds d'impulsion de l'offre de validation des compétences ou le financement de formations de préparation à la validation des compétences.

6.690.000 euros

- Budget de financement des « équipes de base » des OISP et missions locales dans le cadre de l'accord non-marchand

265.393 euros

- Budget de l'appel à projets « Actions innovantes dans l'alternance et la formation professionnelle »

1.140.000 euros

- Budget consacré à la validation des compétences

43.036.000 euros

- Budget de subventions à Bruxelles-Formation

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

- L'appel à projets « Actions innovantes dans l'alternance et la formation professionnelle » a permis de financer cinq projets innovants, portés par des associations et des entreprises, entre autres dans le domaine de la construction.
- Une subvention a été octroyée au Consortium de validation des compétences pour l'organisation, en collaboration avec des missions locales, de modules d'accompagnement à la validation des compétences. Une autre subvention lui a été octroyée afin de mettre en œuvre un plan d'impulsion de l'offre de validation des compétences. Enfin, comme chaque année, une subvention lui a été accordée pour la validation des épreuves.
- Le subventionnement d'Infor Jeunes pour la consolidation et le développement de plateformes d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes (projet « Trec One ») a été poursuivi.
- Une étude a été lancée sur la qualité et la performance du dispositif de formation professionnelle francophone en Région de Bruxelles-Capitale.

PERSPECTIVES 2018 :

- Un nouvel appel à projets « Soutenir l'innovation dans la formation professionnelle » a été lancé fin 2017, pour l'année 2018.
- La validation des compétences portée par le Consortium de validation des compétences (fonds d'impulsion, validation des épreuves et modules d'accompagnement) continuera à être soutenue, ainsi que le projet « Trec One » porté par Infor Jeunes Bruxelles.
- L'étude sur la qualité et la performance du dispositif francophone de formation professionnelle se poursuivra en 2018.
- Suite aux conclusions du groupe de travail « Redéploiement des OISP », un audit financier et une analyse fonctionnelle du dispositif ISP vont être réalisés, en collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale.

III. Le Transport scolaire bruxellois

Maillon incontournable de l'enseignement spécialisé bruxellois, le transport scolaire facilite, gratuitement, l'accès des élèves à des établissements adaptés à leurs besoins spécifiques.

Le transport scolaire par bus implique de nombreux acteurs : transporteurs, chauffeurs, éducateurs, directions d'école, accompagnateurs scolaires, parents... C'est la mobilisation de chacun qui permet que chaque jour le transport des enfants se déroule parfaitement.

Un autre volet moins connu mais tout aussi important est la prise en charge financière complète par la Commission communautaire française des abonnements scolaires des élèves auprès des sociétés de transports publics (STIB, De Lijn, TEC et SNCB).

Objectifs du transport scolaire

- Assurer la continuité et la qualité du service de transport scolaire aux élèves et à leur famille tout en faisant face à l'augmentation de la population scolaire à Bruxelles.
- Améliorer la sécurité des enfants transportés.
- Poursuivre l'amélioration du statut des accompagnateurs scolaires.
- Simplification administrative.
- Poursuivre le programme des formations proposées aux accompagnateurs scolaires.

Le transport scolaire bruxellois en chiffres

208

services de transport scolaire

50

établissements scolaires

195

accompagnateurs scolaires engagés

3000

élèves transportés en bus chaque jour

2300

abonnements délivrés pour l'année scolaire

9

agents en soutien administratif et en appui sur le terrain

25

sociétés de transport

Formation des accompagnateurs scolaires :

27 jours de formation

16 thèmes de formation

113 heures de formation

289 participants

plus de 1.400 heures de prestation

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

Mars 2017 : matinée de réflexion sur la prévention des risques dans le transport scolaire. Plus de 150 participants dont 112 accompagnateurs scolaires.

Septembre 2017 : adoption d'un nouveau système de calcul des prestations ayant entraîné une hausse de la rémunération des accompagnateurs scolaires.

Une mobilité encore très perturbée n'épargnant aucun quartier et qui impacte très négativement les temps de parcours des bus de ramassage scolaire : des tunnels fermés (Reyers, Porte de Hal, Botanique,...), réaménagements de plusieurs boulevards ou carrefours (Général Jacques, Franklin Roosevelt, Bd de la Woluwe, rue de la Loi, Buyl, Globe, Chaussée d'Ixelles, Simonis, chaussée de Ninove, ...). Cette liste est loin d'être exhaustive.

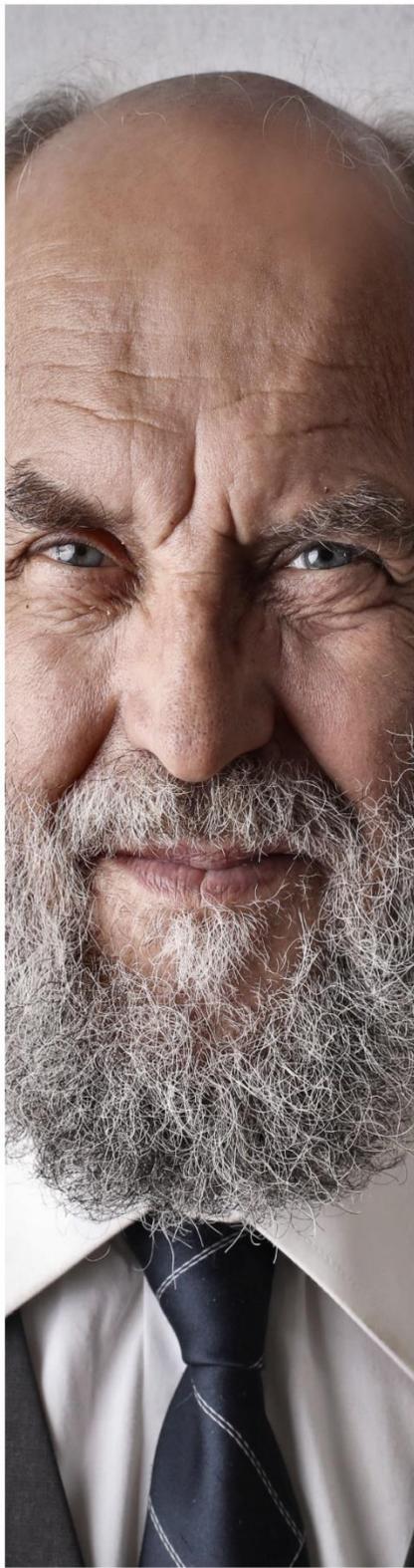
PERSPECTIVES 2018 :

Ce secteur deviendra un service à part entière.

La réalisation de deux audits est à prévoir en 2018 : un audit organisationnel et fonctionnel et un audit prospectif. Il s'agit d'établir un bilan et un état des lieux pour pouvoir faire face aux défis démographiques de demain.



© www.shutterstock.com



DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTE, DE LA COHESION SOCIALE ET DE L'ENFANCE



La Direction des Affaires sociales, de la Santé, de la Cohésion sociale et de l'Enfance est constituée de trois services et une cellule : le service des Affaires sociales, le service de la Santé, le service de la Cohésion sociale et la cellule Enfance.

Pour l'année 2017, j'aimerais mettre quatre projets en avant pour le département :

La collecte des données en provenance des secteurs et des opérateurs subventionnés. Dans le secteur ambulatoire, une étude a permis de déterminer pour tous le secteur des référentiels d'activité, des indicateurs d'activité, des indicateurs du bénéficiaire, un rapport d'activité standardisé et un dossier individuel du bénéficiaire standardisé. Dans le secteur de la cohésion sociale, pour les opérateurs d'alphabétisation, un formulaire électronique commun aux administrations concernées en Fédération Wallonie-Bruxelles permettra notamment de nourrir l'état des lieux de l'alphabétisation qui contient notamment une analyse des besoins en alphabétisation.

La mise en place de processus internes. Les Services des Affaires sociales et de la Santé sont depuis 2017 responsables de la gestion de la procédure d'agrément. Par le passé, c'était le service Inspection qui gérait cette tâche. Des processus internes ont été élaborés en groupe de travail, avec le service Inspection afin de s'assurer d'un suivi efficace des demandes d'agrément. L'élaboration de ce processus accompagné d'outils adéquats permettra de

créer un « Workflow agrément », étendu à l'ensemble du SPFB dans le cadre du schéma directeur informatique.

L'organisation du travail en équipe. Tous les secteurs du département sont sous la tutelle d'un niveau 1, responsable de secteur, qui travaille en collaboration avec les gestionnaires de dossiers. Les filières parallèles vers le chef de service ont été supprimées pour évoluer vers un travail d'équipe par secteur tous niveaux confondus. La qualité d'expert des niveaux 1 a également été dynamisée. Les niveaux 1 ont choisi un objectif relatif à la connaissance de leur secteur qui a été développé en 2017, en concertation avec le service Inspection et les fédérations.

La communication avec les opérateurs. Plusieurs projets ont été développés afin d'améliorer la communication avec les opérateurs et/ou leurs fédérations. Des rencontres régulières avec les opérateurs ou les fédérations sur des thèmes précis, des rencontres avec l'Inter-fédération ambulatoire, le projet « Parlons justifs » en cohésion sociale, Et notamment la rencontre organisée avec la Fédération des maisons médicales dans le cadre de leur congrès annuel, en novembre 2017 dans les locaux du SPFB.

Pour 2018, la collecte des données, la mise en place de processus internes, l'organisation du travail en équipe et la communication avec les opérateurs resteront au cœur de nos objectifs de travail pour mon département.

Isabelle FONTAINE
Directrice d'administration

LE SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Le service des Affaires Sociales gère les matières suivantes relevant de l'Action Sociale et de la Famille :

Secteurs ambulatoires : centres d'action sociale globale ; centres de planning familial ; services de Médiation de dettes ; services d'aide à domicile ; réseaux en action sociale et famille.

Secteurs personnes âgées : établissements résidentiels (résidences-services, maisons communautaires) et services non résidentiels (services d'accueil de jour, services de télévigilance et service d'aide aux personnes âgées maltraitées).

Autres secteurs : maisons d'accueil ; centres de formation d'aides familiaux.

Subventions facultatives (« Initiatives ») : Le service soutient diverses associations actives dans les domaines de l'aide sociale et de la politique familiale, des centres d'appui, des animations dans le cadre de la généralisation de l'Education à la Vie relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) dans les écoles et contribue au financement de la ligne d'écoute violences conjugales. Il soutient également l'informatisation des secteurs.

Activités transversales : Le service participe aux plans d'action contre les violences liées au genre (violences entre partenaires, mariages forcés, mutilations génitales féminines, violences liées à l'honneur, violences sexuelles).

Budget total 2017 pour les programmes Action Sociale et Famille : 54.669.000 €.

Nombre de travailleurs subventionnés pour l'ensemble des secteurs, plus de 1.000 équivalents temps plein, ce qui représente environ 1.300 travailleurs.

Institutions agréées mais non subventionnées : 3 résidences-services et 3 maisons communautaires.

Ci-dessous, le nombre d'associations subventionnées et le budget consacré :



REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

- Agrément d'une nouvelle maison d'accueil pour les victimes de violences conjugales.
- Agrément d'un nouveau service d'accueil de jour pour personnes âgées.
- Agrément d'un nouveau réseau de lutte contre les mutilations génitales féminines.
- Augmentation du financement des animations EVRAS.
- Augmentation du financement du service d'aide aux personnes âgées maltraitées.
- Financement de la ligne d'écoute violences conjugales en partenariat avec la Région Wallonne.
- Finalisation de l'étude de faisabilité des barèmes des bénéficiaires appliqués dans les services d'aide à domicile.
- Finalisation de l'étude relative à l'élaboration d'indicateurs contextuels, d'indicateurs d'activités des services, d'un rapport d'activité et du dossier individuel du bénéficiaire standardisés pour les services ambulatoires
- Modification du décret relatif aux maisons d'accueil : reconnaissance de la mission de suivi post-hébergement et de missions spécifiques (soutien à la parentalité, soutien des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, logement accompagné), procédure d'agrément provisoire.
- Financement structurel des services de médiation de dettes et augmentation de celui-ci.

PERSPECTIVES 2018 :

Le service des Affaires sociales prévoit de mettre en œuvre les projets suivants en 2018 :

- Finalisation de la modification de l'arrêté relatif aux maisons d'accueil afin de mettre en application les modifications apportées au décret (financement de la mission post-hébergement, reconnaissance des missions spécifiques, agrément provisoire, ...) et mise en œuvre de cet arrêté.
- Adaptation de la législation relative aux services d'aide à domicile.
- Agrément de deux nouveaux réseaux concernant la prévention du surendettement et les aidants proches.
- Agrément d'un nouveau service d'accueil de jour pour personnes âgées.
- Agrément d'une nouvelle maison communautaire pour personnes âgées.
- Agrément d'une nouvelle maison d'accueil pour familles monoparentales.
- Augmentation des animations EVRAS.
- Financement de campagnes de prévention et de sensibilisation sur la maltraitance des personnes âgées et sur les violences de genre.



LE SERVICE DE LA SANTÉ

Le service gère les matières réglementées et non réglementées suivantes :

Secteurs ambulatoires

22 Services de Santé mentale + 1 fédération (206 équivalents temps plein (ETP)).

14 Services actifs en matière de toxicomanie + 1 fédération (65 ETP)

2 Centres d'accueils téléphoniques (6 ETP)

38 Maisons médicales + 1 fédération (58 ETP)

6 Associations de soins palliatifs et continués + 1 fédération (19 ETP)

5 Centres de coordination de soins et services à domicile (23 ETP)

13 Réseaux et partenariats d'acteurs en santé

Secteurs de la Promotion de la Santé

36 Opérateurs désignés en promotion de la santé et liés par convention

3 Programmes de médecine préventive

5 Accords de coopération

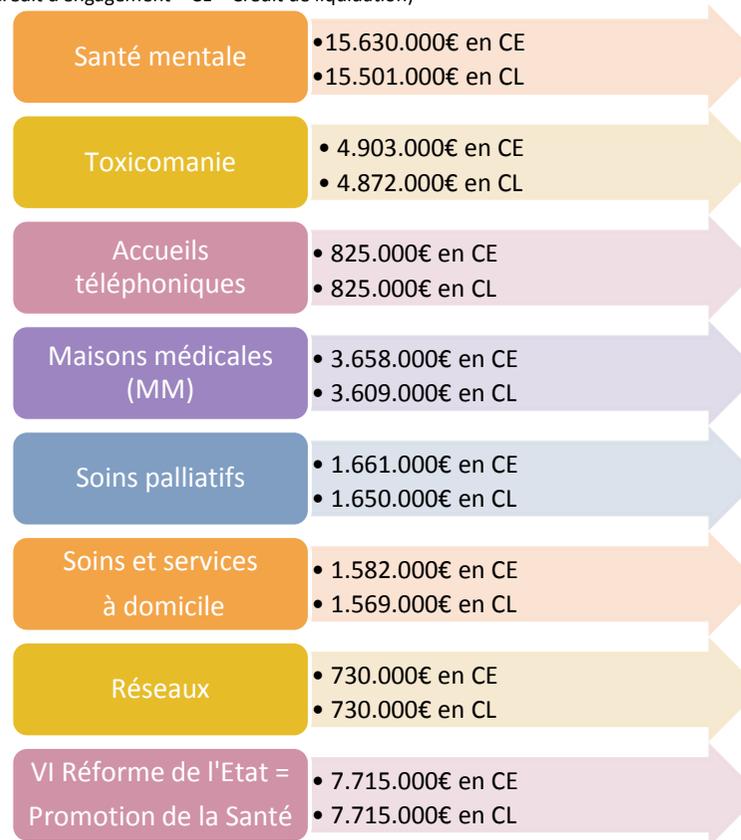
80 projets s'articulant autour des axes suivants : santé mentale communautaire, santé et culture, aide aux personnes victimes de violence, promotion de la santé,... ont été subventionnés.

Le service assure le secrétariat des sections « Ambulatoire », « Hébergement » et « Promotion de la Santé » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé. Il gère également des matières transversales.

Il collabore avec les autres DA et services sur les questions transversales liées à la simplification administrative, au mode de subventionnement (non-marchand), aux modifications des législations, etc.

Le budget 2017 est de 42.961.000 € en CE et de 42.728.000 € en CL.

(CE = Crédit d'engagement – CL = Crédit de liquidation)



Matières non réglementées

Programme 1 : 1.286.000 € en CE et 1.286.000 € en CL

Programme 2 : 720.000 € en CE et 720.000 € en CL

Programme 3 : 4.231.000 € en CE et 4.231.000 € en CL

75 % du budget est affecté à de l'emploi (salarié, indépendant, vacataire, complément ACS) et 25 % est affecté à des frais de fonctionnement.

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

- Arrêté 2016/1836 du 8/6/2017 modifiant l'arrêté ambulatoire du 4 juin 2009 – mode de calcul des subventions (MB du 25.09.2017).
- Suivi des réformes « santé mentale 107 » (réseaux adultes) et BRU-STARs (réseau enfants/adolescents) – Intégration au GTI Task force en SM et au GT Plan d'Intervention psychosocial – phase post aigüe en situation de catastrophe et attentat et modifications d'agrément.
- Suivi et 1^{ère} évaluation de la convention de collaboration entre la Région wallonne, la COCOF, la Fédération des Centres de Télé-Accueil et les Pôles de ressources spécialisés en violences conjugales et intrafamiliales (*), entrée en vigueur le 8 mars 2017- collaboration entre les deux lignes 107 et 0800/ 30030.
- Dans le cadre de la réflexion sur les missions du Décret ambulatoire, chaque service « Toxico » a été rencontré (recommandations pour le futur). 5 extensions d'équipe accordées aux asbl Dune, Modus Vivendi, L'Equipe, Le Pelican et Centre Médical Enaden, notamment dans le cadre de la nouvelle mission de réduction des risques.
- L'agrément à durée indéterminée à la Maison médicale (MM) J. Jaurès, la reconnaissance d'un 3^{ème} siège d'activités pour la MM de Forest et le changement d'adresse de la MM Neptune ont été réalisés par le Service en collaboration avec l'inspection.
- Rapport global sur les centres de coordination et propositions de modifications.
- Concernant les réseaux, un appel pour le renouvellement a été lancé : sur 20 dossiers analysés : 14 agréés pour 3 ans.
- La rédaction du Plan Stratégique de Promotion de la santé 2018-2022 a été finalisée en concertation avec l'Observatoire de la Santé et du Social de la Commission communautaire commune. L'Arrêté du Collège de la COCOF portant exécution du décret du 18/02/16 relatif à la promotion de la santé a été adopté le 16/02/17. Il prévoit le lancement d'appels publics à candidature pour des services, acteurs et réseaux de promotion

de la santé. Il intègre les programmes de médecine préventive. Les appels à projets ont été clôturés - 87 dossiers de candidature ont été traités - 38 projets et candidatures désignés par le Collège - 1 service d'accompagnement et 7 services de support - 26 acteurs et 4 réseaux - 41 projets et candidatures n'ont pas été désignés.

PERSPECTIVES 2018 :

- Extensions des équipes enfants/adolescents et poursuite des suivis des réformes en santé mentale adultes et enfants/adolescents et GTI Task Force en santé mentale.
- Deuxième évaluation de la convention (*) et renouvellement de celle-ci – uniformisation de la collecte de données.
- Dans la droite ligne de l'analyse du secteur « Toxicomanies », les notions de prévention, de transversalité et de diagnostic précoce seront approfondies. Des extensions d'équipe devraient être reconnues.
- Dans le cadre de la réflexion sur les missions du Décret ambulatoire, chaque MM sera rencontrée pour l'analyse de la mission de santé communautaire. Deux maisons médicales devraient être agréées.
- Modification du décret ambulatoire pour le secteur des Soins Palliatifs.
- Préparation des agréments provisoires et du budget pour les structures auparavant subventionnées par l'INAMI.
- Mise en œuvre du suivi des agréments des 14 réseaux.
- La désignation des opérateurs de Promotion de la santé est la 1^{ère} étape de la mise en œuvre du Plan stratégique. L'animation et le suivi du dispositif se poursuivront à travers : la rencontre et la mise en lien des opérateurs, l'élaboration des outils et dispositifs de « monitoring » et d'évaluation du plan et des projets ainsi que la diffusion et la lisibilité du dispositif tant au sein de la COCOF qu'à l'extérieur.
- Les initiatives « L'art et la culture comme approches thérapeutiques », cofinancés en Santé et en Culture, seront évaluées par l'administration.
- Renouvellement des membres du Conseil consultatif pour 2018-2023.

LE SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE

Le service de la Cohésion sociale, grâce à un maillage associatif de près de 400 opérateurs, vise à renforcer le vivre mais surtout le faire ensemble dans nos quartiers en retissant du lien social et en favorisant le dialogue interculturel.

Les politiques menées par la COCOF au niveau de la cohésion sociale s'articulent autour du Décret de cohésion sociale mais aussi du parcours d'accueil pour primo-arrivants.

A ce jour, les matières suivantes relèvent de ce service :

Matières réglementées par Décret :

Pour ces matières, le rôle du service de la Cohésion sociale est principalement de veiller à l'application des décrets et de leurs arrêtés d'application (conventions/contrats, agréments, estimations budgétaires, calcul et paiement des subventions), d'évaluer, accompagner et contrôler les projets soutenus, de participer aux concertations locales de cohésion sociale, de gérer et d'instruire les nombreux dossiers transmis dans le cadre des appels à projets, de collaborer avec le CRACS et le CREDAF, de participer aux réflexions sur l'évolution des secteurs et des législations...

Dispositif de Cohésion Sociale : volets communal et régional

Le Gouvernement francophone bruxellois a défini 4 thématiques prioritaires pour le quinquennat 2016-2020 :

[Soutien et accompagnement à la scolarité](#)

[Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif](#)

[Citoyenneté interculturelle via des modules d'initiation à la vie citoyenne et/ou via des permanences socio-juridiques](#)

[Vivre ensemble via des actions de diffusion et de sensibilisation à l'interculturalité et/ou via la réalisation d'une création collective](#)

[Bruxelles – ville multiculturelle](#)

Parcours d'accueil des primo-arrivants

- Bureau d'accueil pour primo-arrivants (BAPA)
- Opérateurs de formation linguistique

L'année 2017 a permis d'accompagner plus de 2.105 nouveaux primo-arrivants qui ont pu démarrer leur parcours d'accueil et bénéficier d'un accompagnement social, d'une formation linguistique (de 100 à 1.150 heures), d'une formation citoyenne de 50 heures, d'une information de 10 heures sur les droits et devoirs ainsi qu'une orientation vers des services d'insertion socio-professionnelle. Ce parcours d'accueil tend encore à évoluer puisqu'un accord est en cours de finalisation afin de le rendre obligatoire.

[Accueil des primo-arrivants](#)

Soutien à deux associations reconnues comme Centres d'appui à la politique de cohésion sociale

- Centre régional d'appui à la cohésion sociale (CRACS) mis en place par le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI). Ce centre assure également des missions d'appui, de recherche et d'évaluation dans le cadre de la politique d'accueil pour primo-arrivants.
- Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes (CREDAF) mis en place par « Lire et Ecrire Bruxelles ».

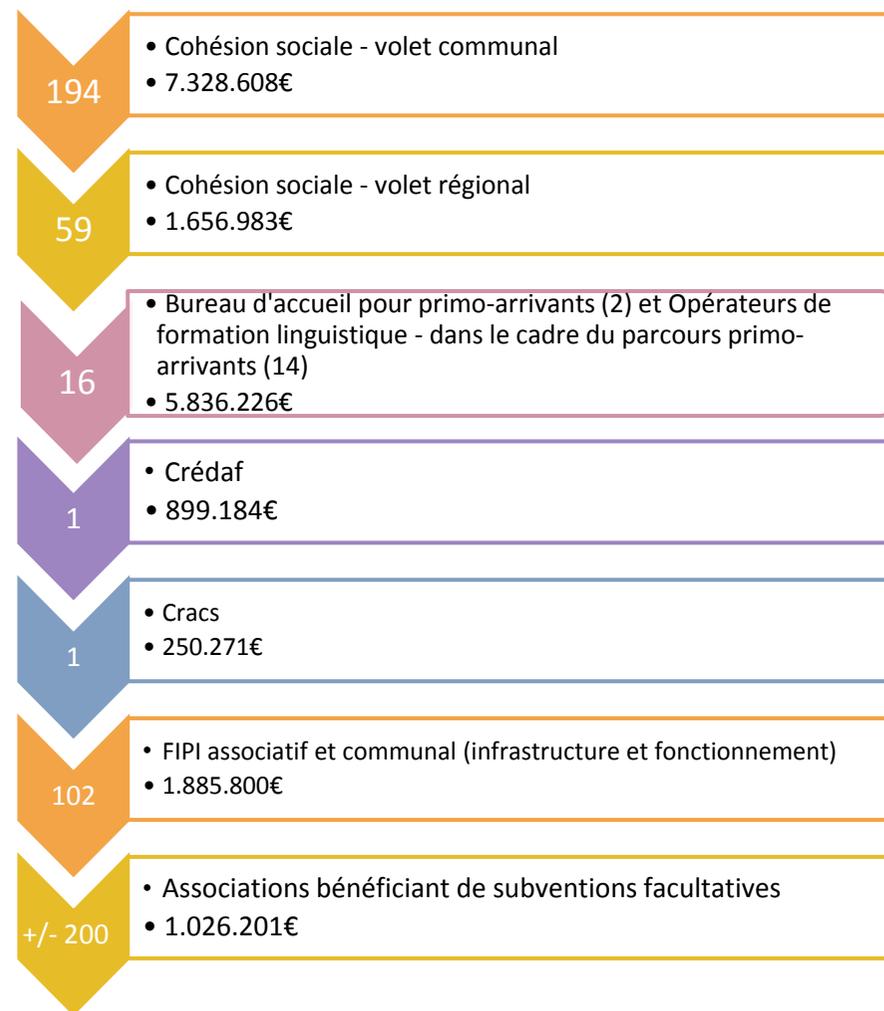
Matières non réglementées:

A côté de ces dispositifs inscrits dans la durée et afin d'impulser de nouveaux projets répondant aux besoins des quartiers plus précarisés qui composent notre ville, un appel à projets annuel permet de soutenir des initiatives dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI) et le service soutient également diverses associations actives dans les domaines de la cohésion sociale et de l'accueil des primo-arrivants ainsi que des subventions en infrastructure destinées aux asbl via des subventions dites d' « initiatives ».

Matières transversales :

Le service collabore avec les autres directions d'administration et services pour les questions transversales (non-marchand, informatisation, comité de pilotage en alphabétisation, jury du Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité (PCI) de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) ou portefeuille du Fonds Social Européen, National Contact Points on Integration à la Commission Européenne, UNIA (ex centre interfédéral pour l'égalité des chances)...), ainsi qu'avec le Cabinet ministériel, pour la résolution de divers problèmes et l'élaboration de nouvelles législations (modifications des législations existantes ou rédaction de nouvelles législations).

Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'associations par catégorie et leur budget total :



REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

- Légère extension de l'offre de formations linguistiques dans le cadre du volet secondaire du Parcours d'Accueil pour primo-arrivants dans les filières d'alphabétisation. Conventionnement de deux opérateurs supplémentaires (14 au total) et élargissement de l'offre pour deux autres ;
- Réflexion dans le cadre de la réforme du décret de la Cohésion sociale. Le Cabinet du Ministre Vervoort a sollicité entre autre l'avis des Communes éligibles actuellement et de la section Cohésion sociale du Conseil consultatif francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé. Un avant-projet de décret a été soumis à réflexion auprès des concertations locales ou des opérateurs désirant transmettre leurs recommandations ;
- Appel à projets FIPI communal et associatif ;
- Répartition de l'enveloppe « non-marchand » aux associations reprises dans le cadre des contrats communaux et régionaux de Cohésion sociale (frais de formation, frais de secrétariat social et augmentation salariale) ;
- Introduction des demandes de subvention dans le cadre du FIPI associatif 2018 ainsi que des rapports d'activités 2017 des projets de la Cohésion sociale via un formulaire électronique mis en ligne via l'application informatique « Lime Survey » ;
- 10 réunions « Parlons Justifs » ont été initiées par le service pour rappeler les attentes du SPFB en matière de contrôle financier.

PERSPECTIVES 2018

La Cellule Enfance et Milieux d'accueil de l'enfant sera rattachée au service cohésion sociale.



©asbl12bouts/FJM

LA CELLULE ENFANCE ET MILIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANT

L'accompagnement des investissements de la Commission communautaire française en matière de politique de l'enfance (infrastructures et soutien aux initiatives). La Cellule collabore avec le service des infrastructures au financement des infrastructures d'accueil de la petite enfance à Bruxelles. Elle participe depuis 2017 au Comité de programmation de l'ONE.

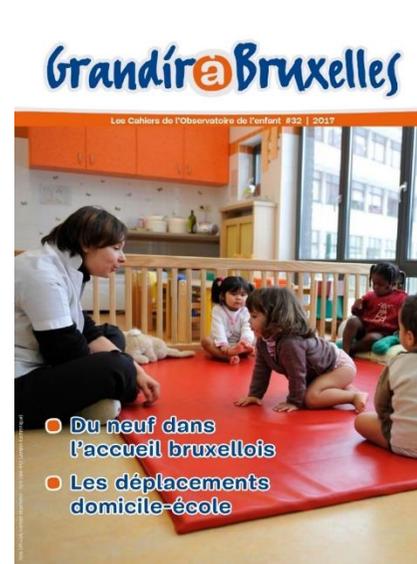
Une mission de recherche, conseil et information à propos des politiques d'enfance en région bruxelloise. Cette mission est menée dans le cadre de l'Observatoire de l'enfant et passe par la publication de revues, le financement d'experts permanents et le subventionnement de projets spécifiques menés par différentes associations actives dans le domaine de l'accueil de l'enfance (FRAJE, RIEPP, BADJE, etc.). Le service est représenté au sein de différents comités d'accompagnement de projets, de recherches et d'institutions (conseil d'avis de l'ONE, OEJAJ...). En 2017, la Cellule a publié deux nouveaux numéros de sa revue, *Grandir à Bruxelles*. Au niveau recherche, la cellule a lancé un marché public pour la réalisation d'une enquête auprès des milieux d'accueil qui sera réalisée en 2018.

Une mission de soutien et de développement d'une politique régionale cohérente en matière d'accueil temps libre (ATL). La Cellule accompagne les coordinations ATL bruxelloises à travers l'animation d'interventions mensuelles. La Cellule représente également la Commission communautaire française dans les Commissions communales de l'accueil et au sein de la Coordination régionale ATL.

La coordination de la politique de la Commission communautaire française relative aux droits de l'enfant. Cela inclut notamment sa représentation auprès de la Commission Nationale des Droits de l'Enfant. De plus, en 2017, la Cellule a participé à l'organisation du Festival #ZERO>18 pour lequel elle a sélectionné et financé divers ateliers participatifs à destinations des enfants.

PERSPECTIVES 2018

- Intégration de la Cellule Enfance au sein du Service de la Cohésion sociale.
- Réalisation d'une enquête sur la population des milieux d'accueil bruxellois francophones.
- Publication des numéros 34 et 35 de *Grandir à Bruxelles*.
- Mise en place d'un outil de monitoring de la création de places d'accueil.



©Miguel MORAN





DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

La Direction d'Administration de l'Aide aux Personnes handicapées -DAPH- est connue du grand public sous le nom de Service PHARE (Personne Handicapée Autonomie Recherchée). Elle apporte information, conseils et interventions financières aux personnes handicapées en Région bruxelloise. Elle **agrée et subventionne différentes catégories d'institutions** qui concourent à l'Inclusion des personnes handicapées.

L'année 2017 a été marquée par les événements suivants :

Tout d'abord, la poursuite du travail de rédaction de plusieurs arrêtés d'exécution qui mettent en oeuvre le décret du 17/01/2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée.

Ce travail est organisé et coordonné au sein de l'administration. Il a permis l'adoption définitive par le Collège le 23 novembre 2017 d'un premier arrêté relatif aux projets particuliers et innovants, aux labels et aux associations représentatives. D'autres arrêtés relatifs aux modalités et procédures d'agrément, aux services d'accompagnement, aux services de loisirs inclusifs, aux services de soutien aux activités d'utilité sociale, aux services d'accueil familial et aux services d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes sont en chantier [ils seront tous adoptés le 1^{er} mars 2018].

Ensuite, le départ en cours d'année de la Directrice d'administration, Véronique Gailly. Son remplacement n'est pas intervenu en 2017. Le nouveau directeur d'administration, Monsieur Philippe Bouchat, a pris ses fonctions le 15 juin 2018.

Enfin et surtout, l'augmentation constante des services agréés et des interventions individuelles octroyées directement aux personnes handicapées.

S'il faut se réjouir de constater l'augmentation des moyens financiers accordés pour améliorer l'offre de services pour les personnes handicapées, il faut aussi reconnaître que les besoins sont immenses et que le nombre des situations sans solution satisfaisante demeure à un niveau beaucoup trop élevé.

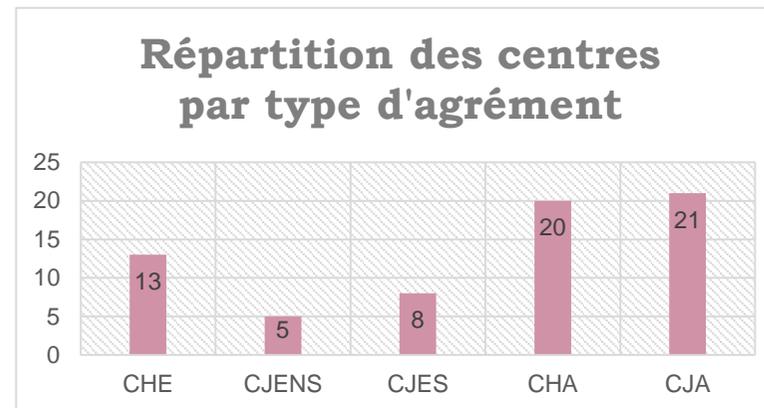
LE SERVICE DE L'ACCUEIL ET DE L'HÉBERGEMENT

Le Service de l'accueil et de l'hébergement agréé et subventionne des centres de jour, des centres d'hébergement et des centres de jour pour enfants scolarisés.

Il assure également la gestion administrative et budgétaire des conventions prioritaires ainsi que la gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation.

Outre ces missions de base, le service intervient au niveau transversal notamment en :

- Participant à la mise en œuvre des divers dispositifs réglementaires ;
- Assurant le suivi des outils informatiques en vue des adaptations nécessaires ;
- Participant aux réunions de la section « personnes handicapées » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé ainsi qu'aux réunions de divers groupes de travail ;
- Apportant soutien tant aux promoteurs de projets qu'aux associations agréées ;
- Collaborant et échangeant des informations avec les Fédérations d'employeurs du secteur de l'accueil et de l'hébergement et les représentants des travailleurs.



CHE = centre d'hébergement pour enfants
CJENS = centre de jour pour enfants non scolarisés
CJES = centre de jour pour enfants scolarisés
CHA = centre d'hébergement pour adultes
CJA = centre de jour pour adultes

Au niveau de la répartition du budget, le service gère 3 allocations budgétaires représentant à l'initial 2017 un montant global de 103.728.000€



REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

De nombreux renouvellements d'agrément ont été réalisés par le Service en collaboration avec le Service de l'inspection.

Par ailleurs, le Service, en collaboration avec le CIRB, a décidé d'utiliser le guichet électronique IRISbox afin de faciliter l'échange avec le secteur de données relatives au cadastre du personnel subventionné et non subventionné. Cet outil, lancé en 2016 avec 17 centres qui s'étaient portés candidats pour le tester, a été généralisé à tous les centres en 2017.

Finalement, le Service a apporté sa contribution à l'élaboration de différents arrêtés pour mettre en œuvre le Décret inclusion¹ et plus particulièrement l'arrêté fixant les modalités et les procédures d'agrément des centres, services, logements ou entreprises.

PERSPECTIVES 2018 :

Le Service poursuit la rédaction de deux nouveaux arrêtés visant à mettre en œuvre le Décret inclusion¹ : celui relatif aux centres d'activités de jour et le second aux logements collectifs adaptés.

¹ Le Décret du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée (entré en vigueur au 1^{er} juillet 2015).

LE SERVICE DES PRESTATIONS INDIVIDUELLES

Le service des Prestations Individuelles gère les demandes individuelles d'admission au Service PHARE ainsi que les demandes d'intervention à l'égard des personnes handicapées domiciliées à Bruxelles.

Il propose des aides matérielles ainsi que différentes aides à l'emploi visant à favoriser l'inclusion de la personne ayant un handicap au sein de la société. Il gère aussi l'accueil des personnes en centre de jour et d'hébergement et en accueil familial.

Quelques chiffres :

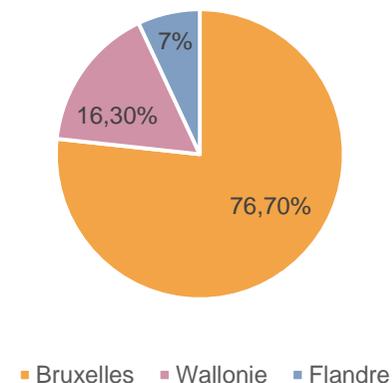
- **3.250** personnes ont bénéficié d'une **aide individuelle à l'intégration**;
- **680** personnes d'une **aide à l'emploi** ;
- **1.648** personnes travaillent en **Entreprise de Travail Adapté (ETA)**
- **2.750** personnes sont **accueillies dans un centre de jour ou d'hébergement à Bruxelles**, parmi lesquelles :
 - **2.109** personnes sont domiciliées à **Bruxelles** (76,7 %)
 - **447** personnes sont domiciliées en **Région wallonne** (16,3 %)
 - **194** personnes sont domiciliées en **Région flamande** (7 %).
- **500 bruxellois sont accueillis dans un centre agréé par l'AVIQ** (Agence pour une Vie de Qualité – ex AWIPH « Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées »).

Montant des interventions accordées en 2017 :

- **Aides individuelles à l'intégration : 2.766.000 euros**
- **Aides à l'emploi : 2.740.000 euros.**

Accueil en Centre

Répartition du personnel par région



REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

L'année 2017 a connu le **développement du secteur « Accueil et Pré-instruction »** qui propose un accueil de première ligne. Il assure l'accueil des visiteurs à la permanence du Service PHARE (sur place et au téléphone, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h), propose des entretiens individualisés assurés par des travailleurs sociaux et répond aux courriers électroniques réceptionnés à l'adresse centralisée pour l'ensemble du Service PHARE (info.phare@spfb.brussels).

Chaque mois, **l'Accueil reçoit plus de 200 visiteurs et entre 600 et 1.000 appels téléphoniques.**

Il informe les personnes à propos :

- des missions du Service PHARE (aides matérielles, aides à l'intégration professionnelle, accueil en centre, orientation vers les services d'accompagnement...);
- des dossiers individuels (admission, demandes d'interventions, paiements...).

Toutes autres questions pouvant faire l'objet d'une réorientation vers le réseau extérieur.

Ce secteur enregistre et oriente aussi l'ensemble du courrier entrant dans le service.

Le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter. En 2017, **1.244 personnes se sont inscrites au Service PHARE** : nous relevons une croissance de 30 % en 5 ans.

PERSPECTIVES 2018 :

Les objectifs pour l'année 2018 portent sur une simplification des démarches administratives et des procédures visant à mettre la personne au centre de l'attention en privilégiant les contacts personnels.

Une attention particulière sera portée à la mise en place d'outils de gestion permettant d'assurer un pilotage budgétaire efficace face à l'accroissement du nombre de demandes.

LE SERVICE DE L'EMPLOI ET DES AIDES À L'INTÉGRATION

Le Service a pour objectif d'agréeer et de subventionner des entreprises de travail adapté et des services d'aides à l'intégration. Il agrée également des services spécialisés en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées.

Les entreprises de travail adapté sont destinées aux **personnes handicapées** qui, compte tenu de leurs capacités professionnelles, sont aptes à mener une activité professionnelle, mais ne peuvent l'exercer, provisoirement ou définitivement, dans des conditions habituelles de travail. Leurs compétences sont valorisées par un travail utile et rémunérateur.

Les services d'aides à l'intégration ont pour objectif de favoriser l'inclusion de la personne handicapée dans les milieux de vie ordinaires et inclusifs via un projet individualisé.

Des budgets particuliers sont également prévus pour les entreprises de travail adapté pour développer leurs investissements, soit 600.000 € et pour favoriser l'accueil de jeunes sous contrat d'adaptation professionnelle (CAP), soit 300.000 € (pour 4 cellules d'accueil de 5 CAP avec 4 moniteurs exclusivement affectés) afin de leur permettre d'acquérir un seuil de compétence suffisant pour intégrer le marché du travail.

12	Entreprises de travail adapté	27.268.000€
----	-------------------------------	-------------

25	Services d'accompagnement	7.235.000€
----	---------------------------	------------

1	Service d'interprétation pour sourds	150.000€
---	--------------------------------------	----------

6	Services d'accessibilité de l'espace social	
---	---	--

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

De nombreux renouvellements d'agrément (dont notamment, pour les services d'accompagnement, les entreprises de travail adapté) ont été réalisés par le Service avec l'aide du Service inspection.

Le Service a participé à l'élaboration de différents arrêtés pour mettre en œuvre le Décret inclusion² :

- l'arrêté relatif aux services d'accompagnement,
- l'arrêté relatif aux services d'accueil familial,
- l'arrêté relatif aux services d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes,
- l'arrêté relatif aux services de loisirs inclusifs,
- l'arrêté relatif aux services de soutien aux activités d'utilité sociale.

PERSPECTIVES 2018 :

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 des différents nouveaux arrêtés va engendrer des adaptations au niveau des asbl agréées et du Service.

Le Service poursuit, en collaboration avec les secteurs, la rédaction de deux nouveaux arrêtés relatifs aux services d'appui à la formation professionnelle et aux entreprises de travail adapté.



© www.shutterstock.com

² Le Décret du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée (entré en vigueur au 1^{er} juillet 2015).

LE SERVICE INITIATIVES, INFORMATION ET DOCUMENTATION

LES INITIATIVES

Le Décret Inclusion du 17 janvier 2014 détermine les axes prioritaires d'octroi de subventions à des projets particuliers et innovants. Ces projets visent à informer, sensibiliser ou apporter une réponse à des besoins nouveaux ou non rencontrés et à améliorer l'offre existante.

Les activités sont :

- Avis et propositions sur les demandes ;
- Rédaction des arrêtés du Collège ;
- Paiement des avances et des soldes ;
- Contrôle des justificatifs ;
- Relations avec les associations ;
- Évaluation des actions.

L'INFORMATION

Le Décret Inclusion du 17 janvier 2014 précise les missions d'information :

- Élaboration d'un rapport annuel ;
- Information de la personne handicapée, des aidants-proches, à propos des services généraux ou spécifiques au secteur du handicap ;
- Information auprès du public des actions et services développés pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées ;

- Sensibilisation et élaboration de propositions relatives à la mise en place de collaborations avec d'autres administrations et services.

Les activités en la matière sont :

- Gestion du site internet « www.phare.irisnet.be » ;
- Édition d'une lettre électronique mensuelle d'information ;
- Rédaction de brochures et dépliants ;
- Organisation et participation à des séances d'information, colloques, salons ;
- Rencontres de sensibilisation et de partage d'informations avec d'autres services ou administrations ;
- Rapport annuel du Service PHARE.



REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

LES INITIATIVES

- Le service a subventionné 63 projets dans des secteurs très diversifiés : petite enfance, inclusion scolaire, accompagnement, activités d'utilité sociale, formation, intégration professionnelle, sport, culture, loisirs, accessibilité, vie affective et sexuelle, information. Pour la 2ème fois, un appel à projets a été lancé en cofinancement avec le secteur Sports de la DA des Affaires culturelles et du Tourisme. Par ailleurs, le service a poursuivi sa collaboration avec Cap48 dans le cadre du co-financement de 8 projets.
- Le service a aussi subventionné 10 projets relatifs à la création de nouvelles places d'accueil ou d'hébergement ou à des services de répit.
- Parmi l'ensemble de ces projets, plusieurs sont destinés à être agréés ultérieurement dans le cadre du Décret Inclusion du 17 janvier 2014. Un suivi plus soutenu leur est dès lors consacré.
- Un budget de 3.030.000 € a été consacré à ces projets.

L'INFORMATION

- Le site internet du Service PHARE dispose de pages spécifiques pour les personnes sourdes et malentendantes, ainsi que de pages en [facile à lire](#). En 2017, le site a été fréquenté par 111.000 visiteurs qui ont ouvert 275.000 pages.
- Chaque mois, le service rédige une lettre d'informations « Ph@re-Echos » qui rassemble des informations d'actualité sur le handicap et qui est adressée aux associations du secteur et d'autres secteurs associés, ainsi qu'à des personnes intéressées (soit près de 700 destinataires).

- Enfin, le Service PHARE traite les dossiers de demande d'immunité fiscale des asbl actives dans le secteur du handicap. Il émet un avis sur les activités développées par les associations à l'attention du SPF Finances qui prend la décision finale. 19 dossiers ont été traités en 2017.

Tout au long de l'année, le service a participé activement à la rédaction et aux phases préparatoires d'adoption de plusieurs arrêtés d'exécution du Décret Inclusion du 17 janvier 2014.

Le service est particulièrement concerné par l'adoption le 23 novembre 2017 par le Collège de l'arrêté relatif aux projets particuliers et innovants, aux labels et aux associations représentatives de personnes handicapées et d'employeurs actifs dans le secteur du handicap.

PERSPECTIVES 2018 :

Cet arrêté précité entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et modifiera les modalités de travail au sein du service.



Facile à lire et à comprendre (FALC) désigne un ensemble de règles ayant pour finalité de rendre l'information facile à lire et à comprendre, notamment pour les personnes souffrant de handicap mental.



DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES CULTURELLES, DU SPORT ET DU TOURISME

Agissant sous tutelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu'organe décentralisé, la Commission communautaire française contribue largement au maillage culturel/sportif bruxellois de proximité.

En effet, plus de 1200 associations ont bénéficié d'un soutien de la COCOF pour leur fonctionnement ou la diffusion de projets culturels et sportifs, tous secteurs confondus.

Orientée « populations », la COCOF joue un rôle majeur en matière de démocratie culturelle et de promotion du vivre ensemble en défendant sur le terrain des valeurs de respect, de démocratie, d'humanisme et de solidarité.

L'un des chantiers majeurs de cette année 2017 aura été la réalisation d'un vaste appel à projet visant à renforcer le dialogue interculturel et la cohésion sociale. Concrètement, 62 initiatives ont pu être soutenues pour un montant total de 1.288.000€ en vue de recimenter la vie des quartiers, de déconstruire les préjugés et de donner un espace d'expression à ceux qui en sont dépourvus.

Toujours dans une optique d'émancipation et de mobilisation culturelle à l'attention des jeunes, deux labels d'utilité publique ont encore été décernés à des spectacles théâtraux en raison de leur pertinence éducative et pédagogique, en lien avec les grands enjeux sociétaux d'aujourd'hui.

La participation culturelle des personnes fragilisées a été renforcée par un soutien accru aux projets d'art-thérapie, destinés aux enfants malades et aux personnes en souffrance psychique. Le budget dédié à cette politique

est passé de 100.000€ en 2015 à 182.000€ en 2016 et 2017, en partenariat avec le Service de la Santé.

La COCOF s'attache également à la promotion des talents émergents.

En matière de gouvernance, la procédure administrative a été simplifiée pour accélérer les circuits de décision, d'engagement et de liquidation des subsides dans l'intérêt des utilisateurs. Onze conventions pluriannuelles ont également été adoptées en faveur des opérateurs culturels qui remplissent des missions essentielles de service public.

En matière de sport, outre le soutien aux clubs sportifs et aux initiatives en matière de Sport pour tous, deux appels à projets spécifiques ont été réalisés en 2017. Il s'agit d'HandiSport, qui a permis de soutenir 12 projets spécifiques pour un montant de 60.000€, et de Sport au Féminin, qui a permis d'encadrer 24 projets pour un montant de 180.000€.

En matière de tourisme social, priorité a été donnée à la rénovation des infrastructures en matière de sécurité incendie.

Dans le cadre du Plan culturel pour Bruxelles, plusieurs institutions ont connu une stabilisation ou une revalorisation de leurs moyens, pour leur fonctionnement et/ou de nouvelles initiatives.

Une nouvelle directrice d'administration, Madame Cécile Vainsel, a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2018.

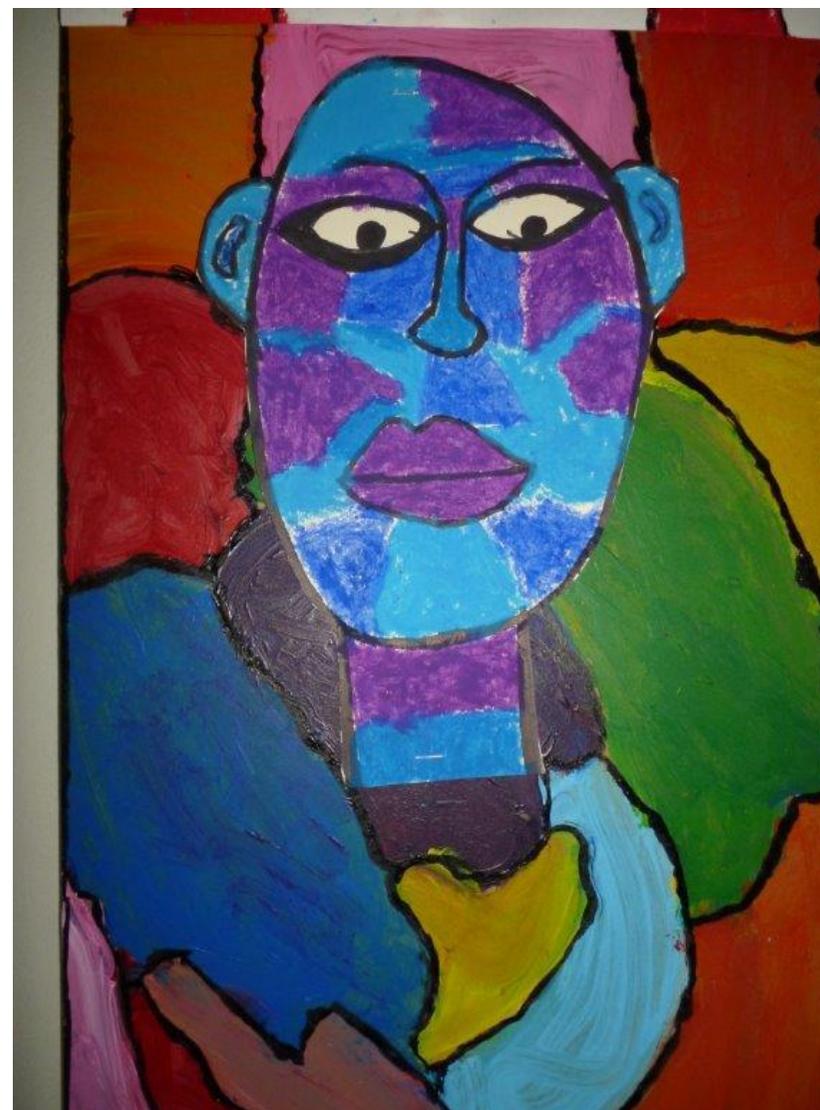
LE SERVICE DES AFFAIRES SOCIO- CULTURELLES ET DU SPORT

Culture - Sport Jeunesse - Enfance

Le service couvre un large champ d'activités. Une part importante d'entre elles s'inscrit dans le cadre de décrets de la Communauté française-Fédération Wallonie-Bruxelles et de règlements de l'Assemblée de la Commission communautaire française-Parlement Francophone Bruxellois. Une autre partie relève de crédits d'initiatives, en appui aux projets du secteur associatif.

Le service gère deux unités décentralisées, la ludothèque de la COCOF et le Centre Bruxellois de Documentation Pédagogique. Il organise des programmes ainsi que des appels à projets.

Les activités en 2017 sont décrites par catégories de secteurs d'intervention, dans les domaines socioculturels et du sport.



Création d'un élève de l'école Aubier © Karin Suys

Diffusion culturelle

- Fêtes du 27 septembre dans les 19 communes
- 89 associations socio-culturelles soutenues

Art du cirque et éducation permanente

- Plus de 60 associations d'éducation permanente et arts du cirque,
- 65 ateliers créatifs répartis sur la Région bruxelloise
- "La guinguette"

Centres culturels et maisons des cultures

- 11 centres culturels reconnus par la (FWB), les halles de Schaerbeek
- 4 maisons des cultures

Lecture publique

- 2 bibliothèques spécialisées
- 16 réseaux de bibliothèques

Théâtre jeune public

- 134 séances tout public soit près de 13 400 personnes en famille et 325 séances scolaires, soit près de 32 500 enfants

Activités parascolaires pédagogiques

- Soutien à 67 écoles de devoir
- 5 programmes de propédeutiques
- Financement de l'ISPB

Jeunesse

- Babel, festival annuel d'expression artistique
- Place aux enfants chaque année en octobre
- Soutien aux infor-jeunes, aux mouvements volontaires de jeunesse et aux projets réalisés par et pour des jeunes

Ludothèque

- Centre de ressources et rôle fédérateur, accompagnement de projets
- Services et soutien financier à 30 ludothèques
- Les rencontres "jeu t'aime" chaque année

Centre bruxellois de documentation pédagogique

- 4670 visiteurs : tout public; professeurs et futurs enseignants
- Accueil de groupe

Education à la culture

- Soutien à des initiations artistiques données aux futurs enseignants "la culture a de la classe". 74 projets de partenariats entre les écoles et des associations culturelles . Plus de 4000 élèves en bénéficient

Sport:

- Promotion du sport, sport et santé, sport et lutte contre l'exclusion sociale, sport et fair-play : 100 projets
- Handisport, conjointement avec le Phare: 12 projets
- Sport au féminin: 25 projets
- 120 clubs sportifs
- Soutien au centre sportif de la Woluwe

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

Les centres culturels et la diffusion culturelle

La plupart des centres culturels ont déposé leur dossier de demande de reconnaissance en tenant compte des nouveaux prescrits et des réunions de concertation ont eu lieu réunissant la COCOF, la Fédération Wallonie Bruxelles et la Commune afin de remettre un avis quant à la qualité, la pertinence et la cohérence de l'action culturelle menée par les opérateurs. Des conventions pluriannuelles de 5 ans ont été signées avec les Maisons locales des cultures de Molenbeek Saint-Jean, de Saint-Gilles et de Forest pour leurs missions culturelles, socioculturelles contribuant au développement des ressources créatrices des habitants.

Education permanente et arts du cirque

Poursuivant un travail de réflexion entamé en 2016 et en regard des missions d'information et de formation privilégiées notamment par le champ de l'éducation permanente encourageant l'esprit critique, les secteurs de l'éducation permanente et de la santé ont organisé conjointement une séance d'information le 1^{er} décembre 2017 au BIP sur « La réforme des associations : quels enjeux ? Quelles conséquences ? » Destinée au milieu associatif bruxellois – tous secteurs confondus.-250 personnes y ont assisté.

Dans la poursuite de cet évènement et soucieux d'informer le milieu associatif bruxellois concerné par cette réforme, le secteur Education permanente s'est doté d'un stock de guides portant sur la création et le fonctionnement d'une asbl, le volontariat dans une asbl, la communication d'une asbl et l'emploi dans une asbl. Ces guides rencontrant un très vif succès auprès du milieu associatif bruxellois sont distribués lors de colloques et/ou séminaires organisés par le service public francophone bruxellois ; ils le sont également auprès des collègues du SPFB.

Rencontres avec les promoteurs des maisons des Enfants suivies d'un rapport « évaluatif »

Séance d'information au BIP du règlement « Ateliers créatifs » en présence du secteur venu en nombre.

PERSPECTIVES 2018 :

Les centres culturels et la diffusion culturelle

La COCOF remettra en 2018, son avis sur les nouvelles demandes de reconnaissance introduites par les centres culturels bruxellois.

Des conventions pluriannuelles prendront effet en janvier 2018 pour « La Concertation des Centres culturels bruxellois », réseau d'appui aux centres culturels et initiateur de projets transversaux et pour la Maison itinérante des Cultures « Les Nouveaux disparus ».

Des évaluations auront lieu pour les dossiers conventionnés après la première année de fonctionnement.

Education permanente et arts du cirque

Poursuite du travail d'information relatif à la réforme du droit des associations auprès du secteur associatif

Rencontre avec les promoteurs du secteur éducation permanente et Arts du Cirque.

Poursuite d'un travail transversal avec plusieurs secteurs (cohésion sociale, santé, social).

Le secteur « ludothèques »

La COCOF soutient trente ludothèques et autres associations ludiques ainsi que le Musée du jouet. Elle a poursuivi son rôle fédérateur en termes de sensibilisation à l'intérêt éducatif, social et culturel du jeu. Elle remplit un rôle pilote auprès du grand public, des professionnels et des autres ludothèques. De nouveaux règlements relatifs aux ludothèques ont été finalisés.

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

Nouveau règlement en matière de subsidiation des ludothèques adoptées par l'ACCF le 12 mai 2017.

Le secteur ludothèques a réorienté ses missions, il développe désormais principalement des services aux professionnels. Orientation des actions selon trois axes: subventionnement des ludothèques et autres associations ou projets ludiques ; accentuation de son **rôle d'organisme « ressource »** au bénéfice du tissu associatif bruxellois et des professionnels par la mise à disposition de sa ludothèque, l'accompagnement de projets ludiques et le renforcement des services aux ludothécaires et organisation d'actions et d'événements de sensibilisation du « grand public ».

PERSPECTIVES 2018 :

Développement d'un plan de communication global, déploiement des 3 axes prioritaires, bilans et réflexions sur les actions de terrain et accompagnements de projets (écoles de devoirs, adolescents, jeux et relations sociales...).

Le Centre bruxellois de documentation pédagogique et Annoncer la Couleur (CBDP + ALC)

Le CBDP propose aux étudiants, enseignants, éducateurs, ... la possibilité de bénéficier d'outils de travail adaptés à la préparation de leurs cours, travaux, stages et mémoires. Il organise chaque année dans cette optique des visites de groupes.

Annoncer la Couleur (ALC) est un programme d'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) qui propose aux (futur-e-s) enseignant-e-s des démarches pédagogiques participatives pour aborder avec leurs élèves des questions de citoyenneté mondiale.

Dans le cadre de ce programme, ALC lance deux fois par an un appel à projets. Un accompagnement pédagogique et des conseils personnalisés avec un appui financier sont proposés, des formations, un répertoire en ligne et un accès aux ressources dans les centres de prêts sont organisés.

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

En 2017, mise en place de la collaboration avec Annoncer la couleur, programme fédéral d'éducation à la citoyenneté mondiale et, en qualité de centre de prêt, intégration de l'entièreté de leurs ressources.

PERSPECTIVES 2018 :

Mise en place d'un plan de communication du CBDP : newsletter, développement du site web, encarts publicitaires dans la presse spécialisée – sacs promotionnels, présence du CBDP sur les réseaux sociaux, ...

Secteur Sport

Le secteur Sport mène une politique visant à encourager la pratique de sports au plus grand nombre et à développer une politique d'accessibilité pour chacun quel que soit son âge, sa condition sociale ou physique.

Il intervient également pour l'amélioration et l'investissement des petites infrastructures sportives privées de la Région bruxelloise.

Le secteur poursuit son soutien au Centre sportif de la Woluwe et met à disposition du matériel destiné à la promotion du sport.

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

Le secteur Sport octroie une aide financière pour le fonctionnement des clubs sportifs et des subventions aux associations qui réalisent des initiatives sportives ponctuelles et/ou annuelles.

Dans le cadre du « plan sport », 4 axes prioritaires ont été retenus : promotion du sport ; sport senior et sport santé ; sport et lutte contre l'exclusion sociale ; sport, éducation fair-play de manière à favoriser le sport pour tous (une centaine de dossiers).

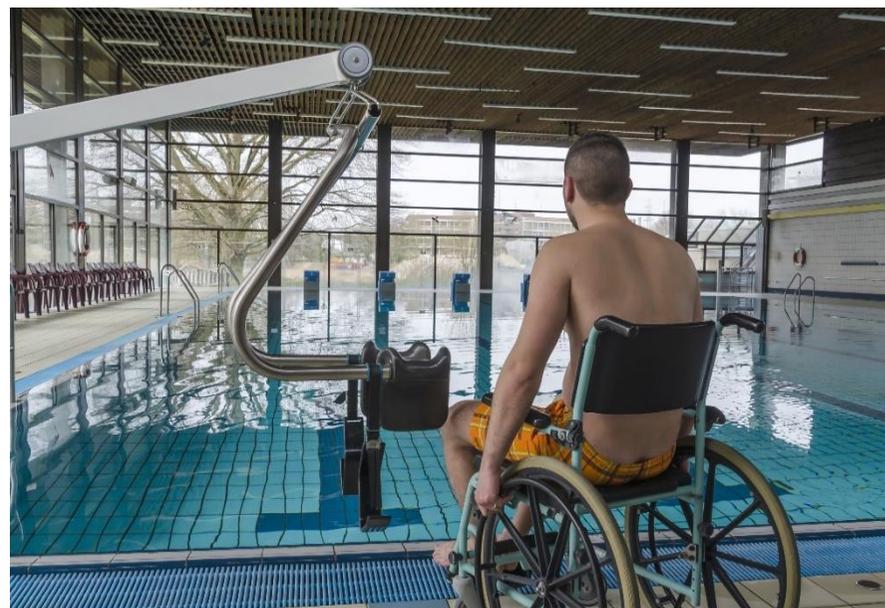
En 2017, deux appels à projets ont été lancés : « Sport au Féminin » (25 projets retenus) et « Handisport » conjointement au service « Phare » de la COCOF (12 projets sélectionnés au total).

En moyenne, 120 clubs sportifs sont subventionnés pour une enveloppe budgétaire de 189.000 euros.

PERSPECTIVES 2018 :

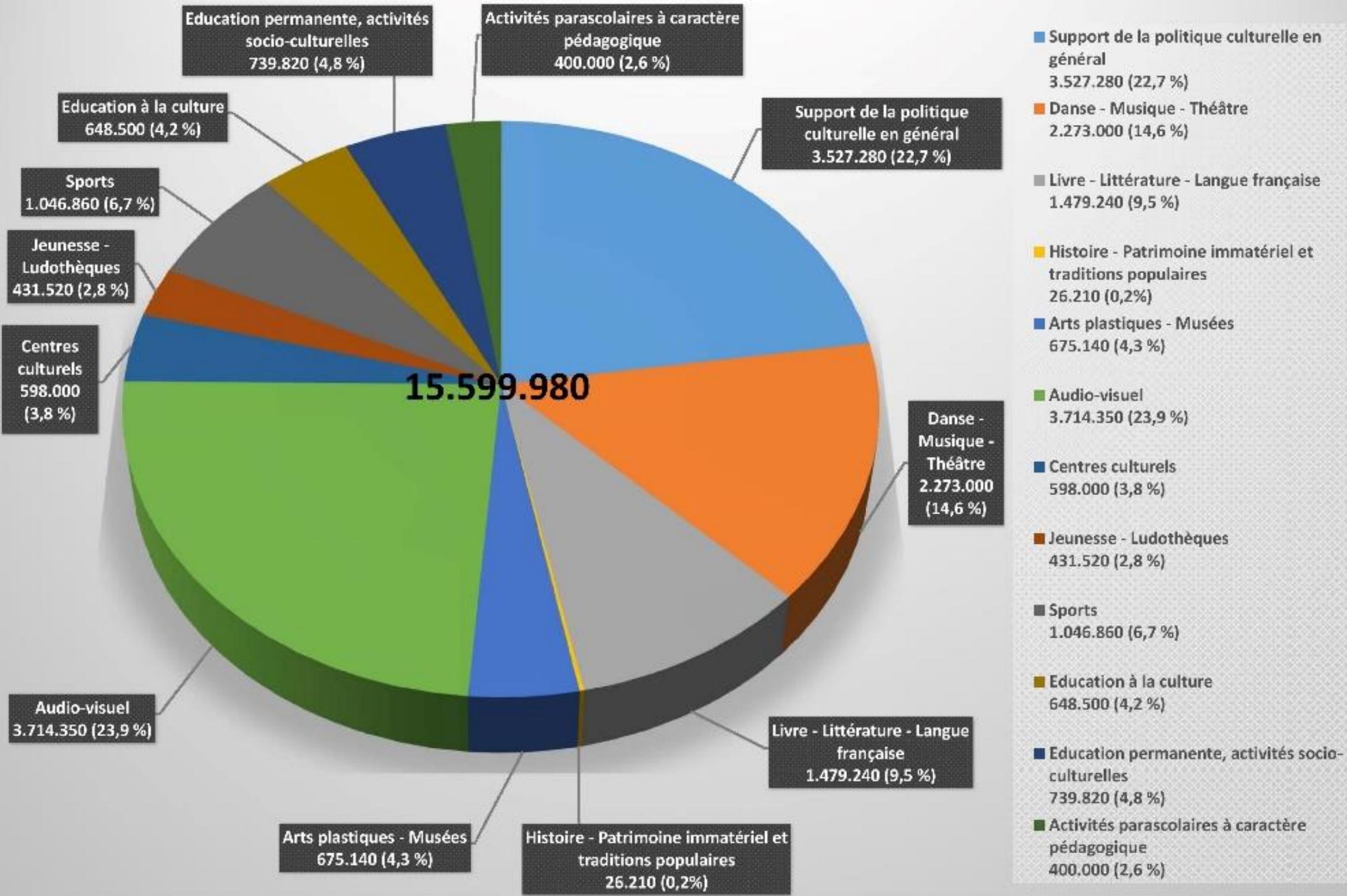
Reconduction des appels à projets et du soutien aux clubs et associations sportives.

Augmentation des budgets au profit du soutien aux investissements dans les petites infrastructures privées.



©www.shutterstock.com

CREDITS ENGAGES EN 2017



LE SERVICE DE LA CULTURE ET DU TOURISME

Le service gère les matières suivantes : livre, littérature et langue française, danse, théâtre, arts plastiques, musique, audiovisuel, disciplines transversales, histoire, folklore et patrimoine.

La COCOF soutient des associations et institutions actives dans les domaines de la création, de la diffusion, de l'initiation, de la conservation du patrimoine, de la formation et de la sensibilisation à la diversité des expressions artistiques et culturelles. Son action s'inscrit dans le cadre de celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), en veillant à de bonnes complémentarités pour rencontrer les besoins spécifiques de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le budget attribué à ces matières est distribué en allocations budgétaires dédiées à des asbl nominativement, en allocations partiellement ou totalement régies par des réglementations de la FWB et/ou de la COCOF et en crédits d'initiatives. La COCOF est également partie prenante au contrat de gestion de BX1 (ex Télé-BXL).

En matière de tourisme, le service a assuré des tâches de continuité du service public dans le cadre de la 6^{ième} réforme de l'Etat et a poursuivi l'organisation du soutien de la COCOF aux investissements en infrastructures des auberges de jeunesse et des centres d'hébergement pour jeunes.

Le service organise également des programmes et participe avec le service des Affaires socioculturelles à la gestion d'appels à projets. Il gère en outre le Service de prêt de matériel audiovisuel situé sur le campus du CERIA.

415 animations théâtrales
pour 10.809 élèves

13 communes participantes à
Bruxelles fait son cinéma

60 films issus de 20 pays au
Festival méditerranéen pour
10.000 festivaliers

18 associations soutenues
dans le secteur de l'Histoire, du
Patrimoine immatériel et des
Traditions populaires

9 partenaires soutenus dans le
cadre des Scènes
chorégraphiques

30 F estivals de musique
soutenus

17 structures financées dans
le soutien au Livre et à la
Littérature

4 prix d'aide aux artistes en
matière d'Arts plastiques

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

En matière de culture, le service intervient dans les champs du livre et de la langue française, de la danse, de la musique, du théâtre, des arts plastiques et des musées, de l'audiovisuel, du folklore et du patrimoine.

Dans le secteur du livre, de la lecture et de la langue française sont soutenues les activités menées par la Maison de la Francité, la maison d'édition CFC-Editions – et sa librairie Quartiers Latins. La COCOF a poursuivi son soutien à la promotion du conte, en tant que genre littéraire spécifique, au travers des asbl Maison du Conte de Bruxelles et Mots & Merveilles. Enfin, elle permet l'organisation de concours d'écriture, tels que celui adressé au jeune public dans le cadre du Festival du Film Fantastique de Bruxelles (BIFF).

En danse, la création contemporaine est aidée à travers le réseau des scènes chorégraphiques (9 partenaires), le soutien à des festivals et à Contredanse, centre de documentation et espace de formation.

En théâtre, 3 règlements soutiennent l'Initiation du Public Scolaire, le Fonds d'acteurs et la Promotion à l'étranger. En 2017, deux spectacles ont reçu la mention du Label d'Utilité Publique qui récompense des projets défendant des thèmes brûlants d'actualité ou liés aux grands enjeux sociétaux, avec un accompagnement pédagogique fort : « *Suzy & Franck* » de l'Inti Théâtre sur la question de la peine de mort et « *King Kong Théorie* » du Théâtre Jardin Passion qui aborde les droits de la femme. Des Conventions pluriannuelles ont été prises avec certains opérateurs privilégiés : Article 27, l'Espace Magh, le Théâtre des Martyrs et pour leur activité commune le Pass à l'Acte, le Rideau de Bruxelles, le Théâtre Océan Nord et les Tanneurs.

En arts plastiques, l'ISELP et le Musée Juif de Belgique bénéficient désormais d'une convention qui leur permet d'envisager le développement de leurs activités dans une plus grande stabilité.

En musique, le secteur subventionne de nombreux festivals, dont la renommée est parfois internationale comme *Ars Musica*, le *Brussels Summer Festival*, *Couleur Café*. Le secteur musique est à l'origine de la création, en 1994, du *Festival FrancoFaune* (ex-Biennale de la chanson française) qui propose, outre une programmation musicale francophone de qualité, le Parcours FrancoFaune, un dispositif d'accompagnement d'artistes belges chantant en français. Un nouveau festival, initié par la COCOF, a été créé en 2016 ayant pour objectif de mettre en valeur les cafés-théâtres : *Bruxelles sur scènes*. Suite au succès de l'édition 2017, le festival s'étendra durant tout le mois de novembre en 2018. Par ailleurs, les initiatives liées à l'apprentissage des plus jeunes à travers, notamment le service éducatif de La Monnaie sont toujours soutenues, tout comme le programme social pour les moins jeunes et néanmoins fragiles adultes « Un pont entre deux mondes ».

En audiovisuel, une aide particulière est apportée aux associations compétentes en matière de promotion et de diffusion sur Bruxelles, par le biais de l'organisation de festivals, de ciné-clubs, de formations audiovisuelles ou d'éducation à l'image en milieu scolaire. La télévision régionale de Bruxelles « BX1 » est soutenue tout comme des ateliers de production tels le Centre Vidéo de Bruxelles et le Centre Bruxellois de l'Audiovisuel. Elle met à la disposition des asbl un service de prêt de matériel audiovisuel. Le secteur est à l'origine de la création, en 1989, du Festival Cinéma Méditerranéen de Bruxelles et est depuis le co-organisateur de celui-ci. Il est également à l'initiative, durant l'été, des projections de films en plein air sous le label « *Bruxelles fait son cinéma* ».

La COCOF est également active dans les domaines de **l'histoire, du folklore et du patrimoine immatériel** bruxellois et elle développe la promotion de ce patrimoine immatériel en faisant réaliser des capsules vidéo diffusées sur la RTBF.



DIRECTION D'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES



2017 s'annonçait comme une année charnière dans la mise en place et la pérennisation des objectifs dévolus à la direction d'administration des ressources humaines. Elle a tenu ses promesses.

Le règlement de travail négocié et adopté en 2015 fixait les règles nécessaires à la gestion modernisée de notre cadre de vie. Il avait ensuite fallu le mettre concrètement en application, notamment dans son aspect le plus visible : l'enregistrement des prestations. Ce fut le chantier de l'année 2016, mené parallèlement à nos travaux sur les descriptions de fonction, à l'adoption d'un premier plan de formation et à la préparation puis à la mise en oeuvre d'un accord sectoriel dans lequel le Collège et les organisations syndicales ont prévu d'ambitieuses mesures en matière de barèmes.

Le défi de 2017 était de rendre tous ces changements tangibles : d'une part par une amélioration des services rendus par la direction d'administration au bénéfice de l'institution en général et de chacun des agents en particulier. D'autre part en les utilisant pour lancer d'autres projets ayant un impact positif direct tant sur un plan individuel que collectif.

Changer un processus de fonctionnement est rarement spectaculaire, mais peut pourtant avoir des conséquences considérables. L'équipe a par exemple travaillé d'arrache-pieds pour passer à la gestion entièrement électronique des congés ; on pourrait se dire qu'un tel effort n'en vaut pas la peine, s'il s'agit simplement de faire disparaître la vénérable feuille de congé et son interminable circuit pour les remplacer par de froids pixels sur un écran. Mais c'est parce que nous avons été capables de maîtriser cette

gestion que nous pouvons ensuite assouplir les règles de report de congés, construire des outils de suivi de la force de travail qui débouchent sur une nouvelle politique de recrutement ou même nous permettre enfin de négocier le télétravail en étant rassurés sur notre capacité à l'implémenter.

C'est ce que fut 2017 pour toute l'équipe de la direction d'administration des ressources humaines : une année de reconfiguration de nos processus, de soutien aux projets collectifs et d'impulsion de changements concrets. En 2018, nous nous dirigerons vers la réorganisation de la structure et de notre organigramme ; vers la mise en place de l'évaluation ; vers la concrétisation du télétravail et, au-delà, d'une gestion par objectifs ; vers une planification de la gestion des compétences encore plus en phase avec les besoins individuels et collectifs ; vers une gestion documentaire simplifiée et de plus en plus dématérialisée ; vers un service individuel de plus en plus précis, ponctuel et personnel.

A l'heure où vous lirez ces lignes, la plupart de ces chantiers auront une réalité encore plus tangible qu'en décembre dernier. La direction d'administration toute entière aura changé de forme, le service ressources humaines se dédoublant autour de deux pôles, avec l'objectif d'offrir à l'administration et à ses agents un suivi encore amélioré. La rigueur, l'engagement et le professionnalisme de chaque membre de l'équipe tout au long de 2017 est le socle qui rend une telle mutation crédible et profitable à tous, et je tiens à les en remercier chaleureusement.

Nicolas Gougnard
Directeur d'Administration

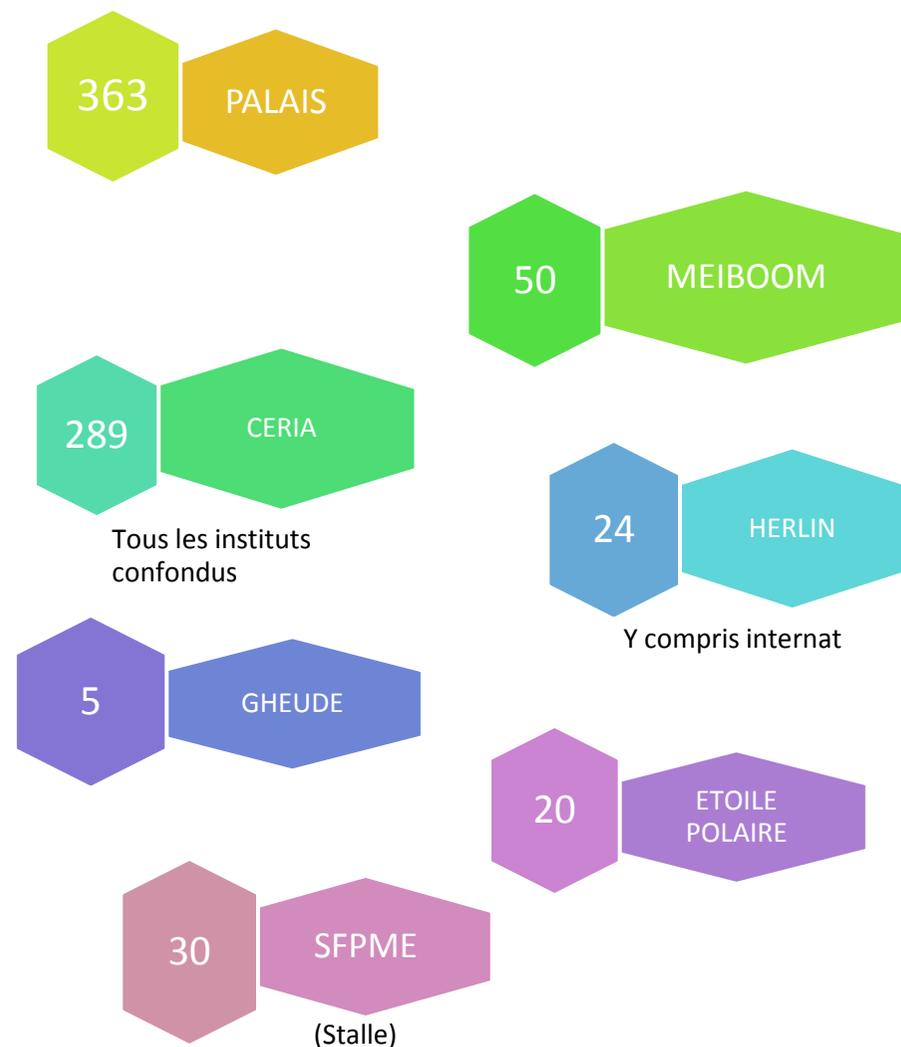
REPARTITION DES AGENTS PAR SITE

LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Administrer le personnel du Service public francophone bruxellois, c'est s'occuper au quotidien du traitement, de la carrière, des absences, des congés, des abonnements, des frais de gestion et de remboursement de divers frais et d'une foule de questions essentielles pour 989 agents : 493 statutaires, 296 contractuels et 200 accompagnateurs scolaires. 61% de ces agents sont des femmes. 25% sont de niveau 1. 24% de niveau 2+. 23% de niveau 2. 28% de niveau 3.

26 agents nous ont quittés tout au long de l'année pour prendre une pension bien méritée. Il a fallu préparer et gérer leurs droits. 74 agents ont été promus. 29 emplois ont été déclarés vacants dont 11 ont été pourvus par le recrutement de nouveaux agents et une douzaine par la mutation interne, 13 agents ont terminé leur stage et ont été nommés définitivement. Enfin, 49 agents ont été engagés pour de plus ou moins courtes durées (contrats de remplacement, contrats de premier emploi, étudiants ...)

Notre engagement de fond est de gérer l'ensemble de ces situations avec toute la rigueur nécessaire, tout en fournissant l'expertise et l'énergie indispensables à la modernisation de notre administration.



REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

C'est ainsi que dans le même temps il a fallu : faire respecter et adapter le règlement de travail ; analyser et réformer l'ensemble de nos processus internes pour les mettre en conformité avec les exigences de ce Règlement et du plan stratégique ; achever le plan de recrutement adopté en 2015 en cherchant à potentialiser la mobilité de nos carrières et à développer la qualité de nos processus d'engagements ; fiabiliser l'informatisation de nos bases de données, puis commencer à les décliner en tableaux de bord ; fournir à l'Autorité les données et l'expertise nécessaires à la conduite d'un dialogue social fructueux et terminer la mise en oeuvre de l'accord sectoriel 2016-2017 ; analyser, comprendre et accompagner des évolutions importantes de notre cadre juridique ; accompagner et impulser les efforts de l'administration en vue de l'amélioration du cadre et des conditions de travail de chacun.

C'est dans ce même souci que le service des ressources humaines s'est investi dans l'élaboration d'un parcours d'accueil et d'accompagnement des nouveaux agents. Les objectifs de ce parcours sont multiples. Il doit permettre au nouvel agent de mieux comprendre le fonctionnement du SPFB, de s'intégrer dans son équipe, de développer un sentiment d'appartenance en adhérant aux valeurs et à la culture d'entreprise de notre administration.

PERSPECTIVES 2018 :

Le parcours devra également permettre à l'agent d'échanger avec ses nouveaux collègues et de se créer un réseau professionnel. En complément de ce parcours, une brochure d'accueil et un système collaboratif de parrainage sont en cours de développement.

Par ailleurs, après adoption d'une nouvelle structure par le Collège, le service RH devra participer à l'élaboration d'un plan de personnel ambitieux visant à recruter une trentaine de nouveaux agents. Un nouvel organigramme découlant de cette structure, sera concerté avec les organisations syndicales.

Cet organigramme devra être entendu comme un cadastre de la force de travail nécessaire à la bonne exécution des missions confiées à l'administration.

Gérer rigoureusement le présent, tout en préparant l'avenir, fut encore notre engagement de 2017 envers les agents et le service public, et ce sera encore notre ligne de conduite face aux défis annoncés.

LA CELLULE DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Sa mission

Mettre en œuvre toute action visant le **développement des compétences et des connaissances** professionnelles des agents du Service Public Francophone Bruxellois, et plus particulièrement :

- Établir un **plan de formation** bisannuel, soumis à la concertation syndicale et comprenant une évaluation du plan précédent.
- Organiser les formations de **perfectionnement professionnel**, et les formations liées à la progression dans la **carrière** ou à l'**évaluation**.
- Mettre en œuvre les programmes d'**accueil**, y compris ceux visant l'intégration des personnes handicapées.

En 2017, les **activités** de la Cellule se sont réparties autour de trois axes présentés dans le plan de formation 2016-2017 :

1. **L'exercice de la fonction**, visant la formation continue des agents via deux volets :
 - Le développement des compétences comportementales et techniques.
 - La sécurité et le bien-être au travail.
2. **L'insertion et la progression dans la carrière**, visant les activités favorisant l'intégration et l'évolution des agents dans le SPFB.

3. **Les compétences stratégiques**, visant la poursuite du déploiement du plan stratégique de l'administration.

A côté de ces trois axes, un programme spécifique a été proposé aux **accompagnateurs scolaires** chargés de l'encadrement des élèves de l'enseignement spécialisé lors de leur transport scolaire.

En quelques chiffres

Un budget de **186.000€** a été dépensé en 2017 pour réaliser **123 activités** correspondant à **473 jours** de formation cumulant **1.396 inscriptions**.



©www.shutterstock.com

Figure 1 - Nombre d'activités

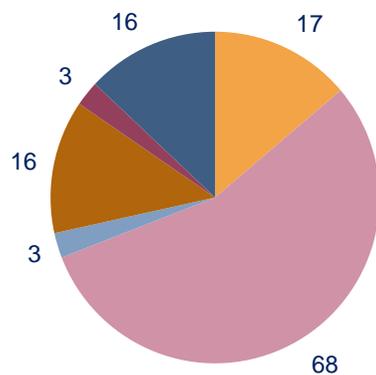


Figure 2 - Nombre de jours de formation

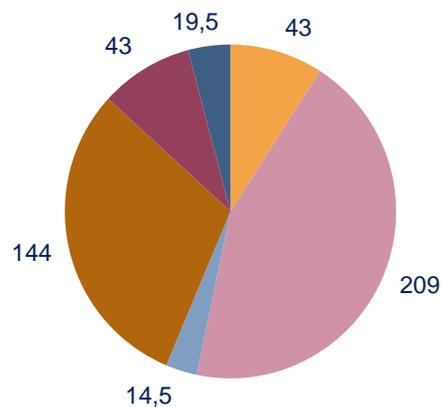


Figure 3 - Nombre d'agents inscrits

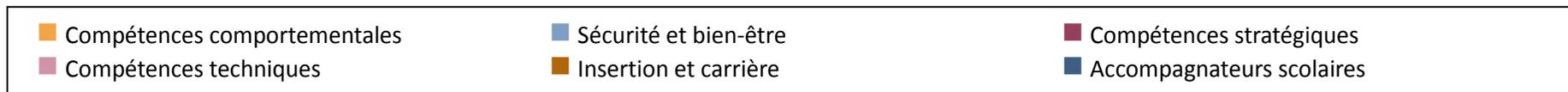
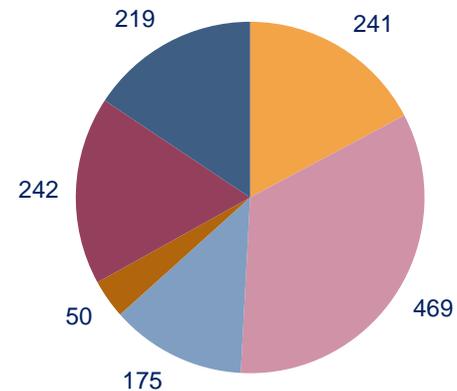


Figure 4 – Taux de pénétration par niveau

Niveau	Nombre d'agents	Sur	%age
1	107	205	52%
2+	113	188	60%
2	84	183	46%
3	63	214	29%
Total	367	790	47%

Figure 5 – Suivi des admissions au stage en vue d'une nomination à titre définitif

Niveau				Total	H	F
1	2+	2	3			
2	7	2	1	12	5	7

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

- Des **formations ciblées** pour des équipes ou des catégories de personnel – les gardiens, les inspecteurs, les comptables dans les établissements scolaires ... - sur des thématiques comme l'assertivité, la bureautique, la comptabilité de l'Etat, les marchés publics ...
- La prévention des **risques psycho-sociaux** avec la formation de trois nouvelles personnes de confiance, et une sensibilisation de la hiérarchie à la communication non-violente et à la législation sur le bien-être.
- L'organisation de formations pour **22 agents statutaires** de rang 28 leur permettant d'accéder au **rang 29**, nouvellement créé.
- Le soutien à l'implémentation au niveau stratégique, de **cycles de gestion**, la poursuite de la sensibilisation au nouveau modèle de **description de fonction** et de la formation des supérieurs hiérarchiques aux **entretiens de fonctionnement**.
- Le développement de nouveaux **outils d'analyse** et l'introduction d'un **cycle annuel** d'approbation du plan de formation.

PERSPECTIVES 2018 :

L'élaboration du plan de formation 2018-2019, basée sur

- l'évaluation des activités 2017, révélant notamment l'attention à porter aux formations sur les **sites d'enseignement** et aux **agents de niveau 3**
- l'analyse des besoins résultant des demandes individuelles, des sondages auprès des agents et des ateliers organisés avec les supérieurs hiérarchiques
- les besoins stratégiques de l'institution, en lien avec un environnement en constante évolution.

A noter également l'émergence de besoins nouveaux suite à la mise en œuvre progressive des « **cycles de réalisation** » au sein des services.

Fidèle à ses engagements, la cellule continuera d'assurer sa participation à la dynamique d'amélioration continue de l'administration au service des agents, du management et du citoyen.

LE SERVICE DES ARCHIVES

L'objectif et les missions du service Gestion Documentaire sont de collecter les archives papier des services de l'administration, de les vérifier, de les numérotter pour les localiser et de les conserver afin de les leur restituer, sous forme d'une « demande d'emprunt ».

Le service est également en charge de l'élimination des archives en fonction des tableaux de tri élaborés en collaboration avec les services concernés.

Stockage des documents archivés

Le service informatique et de la gestion documentaire a réceptionné en 2017 **59 versements** des différents services du SPFB correspondant à 1.273 **boîtes d'archives**.

Ainsi pour l'année 2017, ces documents archivés ont représenté **153 mètres linéaires (ml)** sur un total de **1090 ml**.

Élimination d'archives

En 2017, le service informatique et de la gestion documentaire a opéré à l'élimination de **466 boîtes d'archives** en conformité avec l'article 5 de la Loi sur les archives du 24 juin 1955.

L'élimination de ces documents a permis de libérer 5 % de l'espace total de stockage.

Environ 2000 boîtes d'archives attendent l'autorisation d'élimination de la

part des Archives du Royaume prévue au cours du premier semestre 2018.



©SPFB

20 SEPTEMBRE 2017

Les archives du site Palais comptent à ce jour 9631 boîtes d'archives.

Cela représente 1155m linéaires (en continu) de rayonnage.



DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES BUDGETAIRES ET PATRIMONIALES



La Direction des affaires budgétaires, financières et patrimoniales est composée de deux services qui ont pour missions de permettre, par leurs actions, un fonctionnement optimal de l'administration. Il s'agit donc d'une direction d'administration dite « transversale » au service de l'entité Publique francophone. Cette Direction d'administration n'en demeure pas moins au service de l'ensemble des Bruxellois.

Le service du patrimoine et de l'infrastructure, par exemple, gère plus de 13 millions d'euros de subventions permettant notamment d'ouvrir et de rénover des places d'accueil en faveur de la petite enfance. La COCOF a ainsi créé plus de 558 places d'accueil en crèches depuis 2014.

Le même service est chargé de la maintenance des bâtiments administratifs tout comme la maintenance, la rénovation et la construction de bâtiments destinés à être occupés par les écoles dont la COCOF assure la fonction de pouvoir organisateur. En 2017, la COCOF a investi un peu moins de 10 millions d'euros dans ses bâtiments scolaires.

À l'horizon 2022, le service du Patrimoine permettra la construction d'environ 1500 places scolaires supplémentaires marquant la volonté de notre administration d'offrir des infrastructures publiques modernes à une population bruxelloise en plein essor démographique.

Le service du budget, de la trésorerie et de la comptabilité se trouve au cœur du plan de modernisation de l'administration. Ce service assiste avec professionnalisme le Collège à l'élaboration du budget, acte essentiel au fonctionnement d'un pouvoir public.

Depuis l'année 2017, la fonction de conseiller du Collège en matière budgétaire est formalisée par la mise en place d'un Comité de Monitoring budgétaire qui produit 3 rapports : un rapport relatif à l'exécution du budget de l'année antérieure, un rapport sur le contrôle budgétaire et un dernier rapport concernant l'élaboration des budgets ajustés de l'année et initial de l'exercice budgétaire suivant. Enfin le travail relatif à la mise en place de la comptabilité générale se poursuit et permettra à terme d'inscrire la COCOF parmi les administrations de pointe en matière de gestion comptable et financière.

Plus que jamais, l'innovation et le professionnalisme sont au cœur de notre action.

Olivier KIESECOMS
Directeur d'administration

LE SERVICE DU BUDGET, DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA TRÉSORERIE

Le service Finance-Budget est chargé de trois types de missions :

- Participer à l'élaboration du budget et en contrôler l'exécution

Le service est chargé de la coordination de la collecte des fiches budgétaires prévisionnelles de dépenses et évalue les recettes institutionnelles et non institutionnelles du Service Public Francophone Bruxellois. Sur cette base, il propose au Collège un état des lieux du budget tant à l'ajustement de l'année que pour le budget initial de l'année suivante. Le service Finance-Budget rédige, sous la supervision du Collège, les documents budgétaires destinés au Parlement.

En cours d'année, le service contrôle l'exécution du budget et fournit des rapports au Ministre en charge du budget et aux membres du Collège qui le demandent, aux services de l'administration, à la base documentaire fédérale et à la Banque nationale, à la Cour des comptes et établit une comptabilité budgétaire.

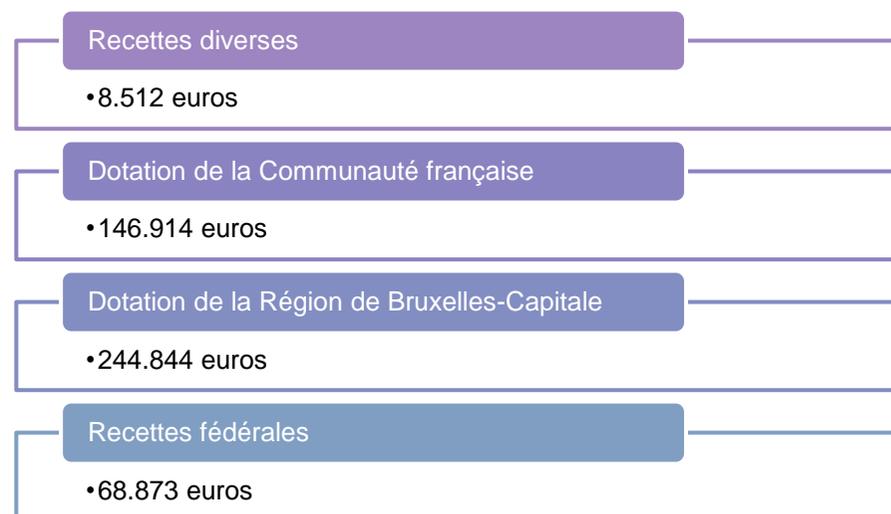
- Au quotidien, le service enregistre comptablement les engagements et les ordonnancements en dépense ainsi que les recettes. Les comptes sont soumis pour vérification à la Cour des comptes avant le vote des comptes par le Parlement.

- Gérer la trésorerie et la dette

Le service assure le service de la dette et gère la trésorerie de l'administration en vue d'optimiser les placements et limiter les coûts de gestion.

Le Service francophone bruxellois en quelques chiffres :

Les recettes en milliers d'euros (1^{er} ajustement 2017)



REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

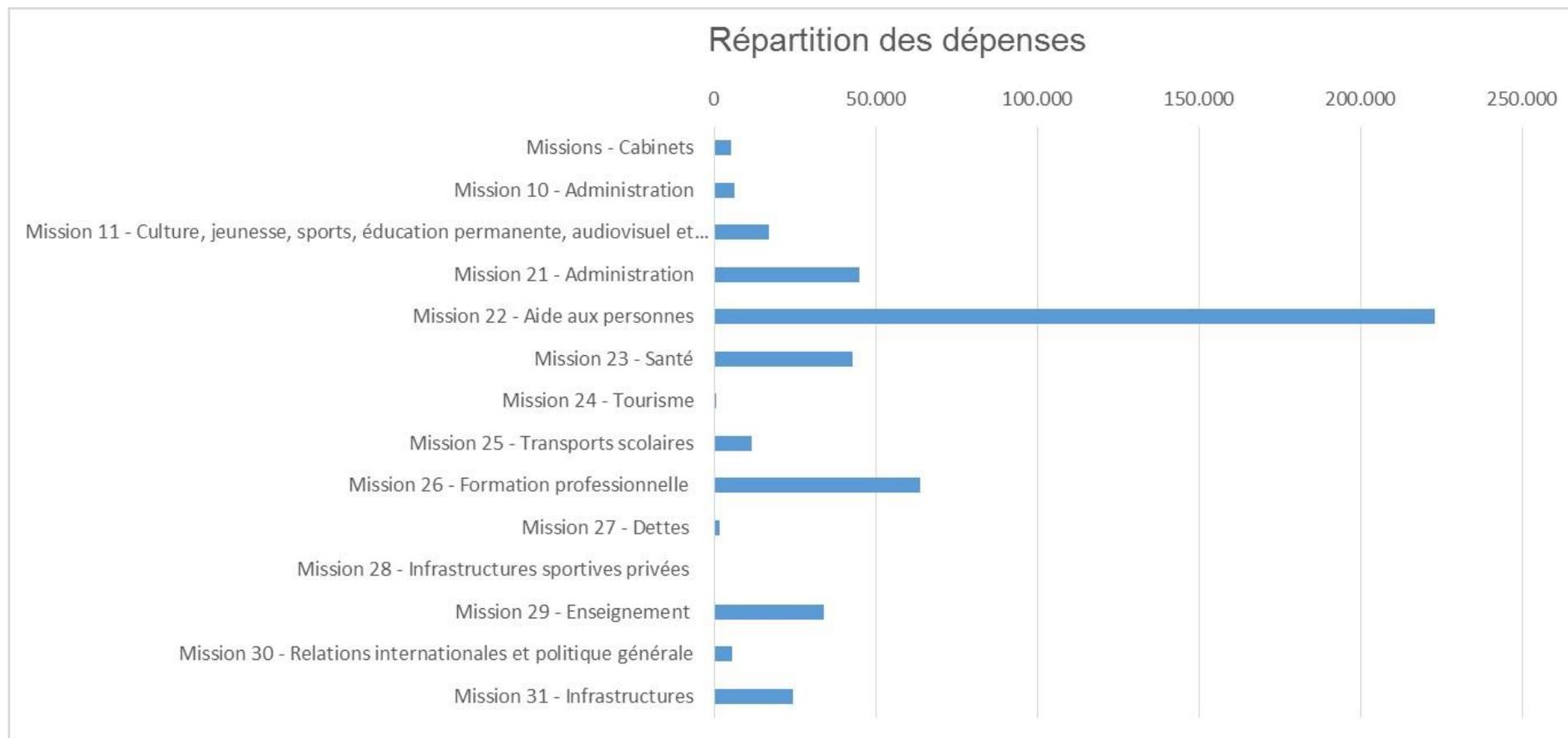
La poursuite de la mise en place d'une comptabilité générale en vertu du décret du 24 avril 2014 portant les dispositions applicables au budget et à la comptabilité du Service public francophone bruxellois.

La réintégration des Services à Gestion Séparée Bâtiments et SFPME.

La mise en place des Comités de Monitoring du Budget (exécution du budget 2016, contrôle budgétaire 2017 et établissement du budget 2018).

Les dépenses en milliers d'euros (budget global)

1^{er} ajustement 2017



LE SERVICE PATRIMOINE, INFRASTRUCTURES, GESTION DES BATIMENTS ET ECONOMAT

LE SECTEUR DU PATRIMOINE

Les missions du secteur patrimoine concernent les travaux de nouvelles constructions et de rénovations entrepris dans les bâtiments appartenant à la Commission communautaire française.

Il s'agit essentiellement de bâtiments occupés par les écoles et l'administration de la Commission communautaire française, mais aussi de ceux mis à la disposition d'associations actives dans le domaine de la culture, du tourisme, du sport et des relations internationales.

Le secteur Patrimoine est chargé de maintenir le parc immobilier de la Commission communautaire française dans un bon état de fonctionnement.

Pour ce faire, il est amené à constituer des dossiers de travaux, de fournitures ou de services comprenant entre autre la réalisation d'avant-projets, l'introduction de permis d'urbanisme et d'environnement, l'élaboration de cahiers spéciaux de charges, l'analyse des offres et bien entendu le suivi des chantiers.

Le budget 2017 du secteur Patrimoine



Culture : Théâtre des Martyrs, Maison de la Francité, ABCD, Musée du Jouet

Bâtiments administratifs : Palais et Meiboom

Tourisme : Les Auberges de Jeunesses Jacques Brel et Génération Europe

Centre Sportif de la Woluwe

Complexe Sportif d'Anderlecht

Enseignement : Campus du CERIA, Institut Redouté-Peiffer, Institut Gheude, Institut Herlin et l'Internat Karreveld

REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2017 :

Travaux de rénovation de 18 chambres à l'Auberge Jacques Brel.

Remplacement de la verrière du restaurant du Centre sportif de la Woluwe.

Sur le site du CERIA :

- renouvellement de l'éclairage du site,
- commande de l'étude de la construction de la nouvelle école,
- étude et achat de constructions modulaires pour la Haute Ecole,
- rénovation de l'ESAC,
- rénovation du bâtiment 02, étude et commande des travaux de rénovation des façades et remplacement des châssis,
- suite des travaux de rénovation du bâtiment B de Gheude,
- étude et commande de travaux d'installation d'une cogénération à Redouté,
- demande de permis d'urbanisme pour la construction d'une nouvelle école à Herlin.

PERSPECTIVES 2018 :

Travaux de cogénération à l'Institut Redouté-Peiffer

Travaux de rénovation des Ateliers francophones au Bâtiment 3 du Campus du CERIA

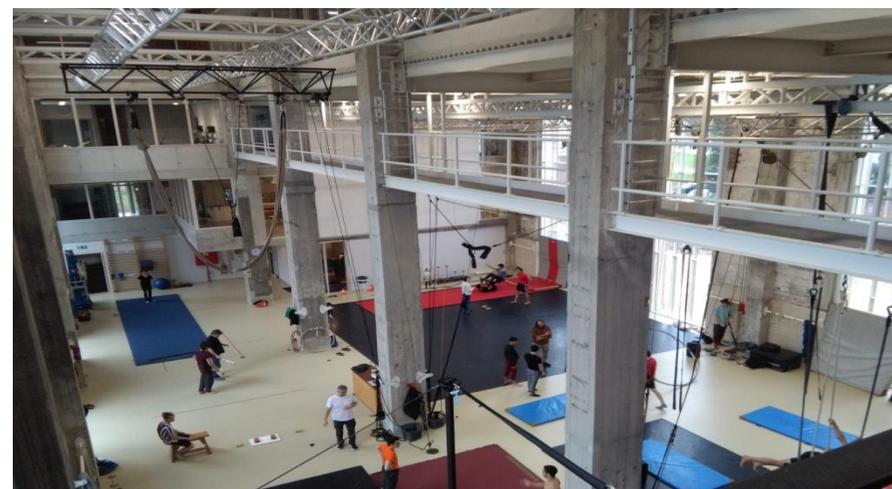
Travaux d'aménagement des abords à l'Institut Gheude

Travaux d'aménagement de locaux et de l'ascenseur du Bâtiment B de l'Institut Gheude



Bâtiment de l'ESAC - Ancienne chaufferie du CERIA

©SPFB



Nouvelle salle d'entraînement de l'ESAC

©SPFB

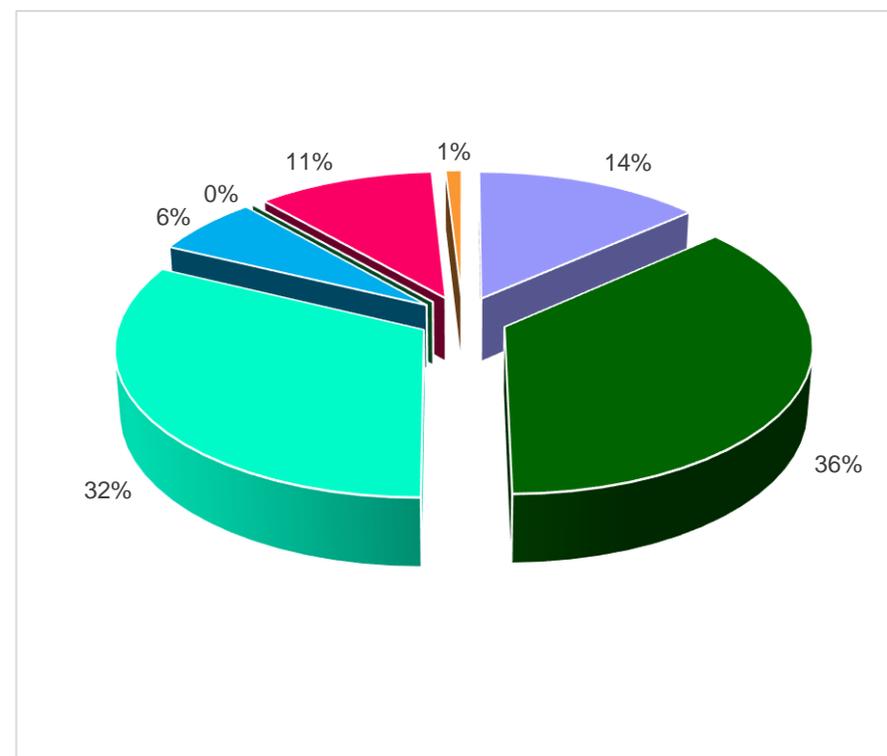
LE SECTEUR INFRASTRUCTURES

Comme chaque année, les subventions octroyées concernent tant des achats de bâtiments que des travaux d'extension, de transformation et de grosses réparations ou de construction de nouveau bâtiment.

Les importants moyens budgétaires mobilisés depuis 2013 pour ouvrir des nouvelles places de crèches à Bruxelles ont permis l'ouverture en 2017 de 90 nouvelles places.

Voici à titre d'exemples quelques dossiers représentatifs traités en 2017 pour des infrastructures subventionnées.

	Petite enfance - places existantes (secteur privé)	1.750.300,00
	Pour personnes handicapées (secteur privé)	4.689.000,00
	Petite enfance - nouvelles places (secteur public)	4.149.900,00
	Petite enfance - places existantes (secteur public)	827.300,00
	Petite enfance - nouvelles places (secteur privé) *	0,00
	En affaires sociales	1.367.100,00
	En santé	121.100,00
	Total	12.904.700,00
	* Il n'y a pas eu d'appel à projets en 2017 (cf. infra)	



PERSPECTIVES 2018 :

Les crédits d'engagement à l'initial 2018 pour les infrastructures subventionnées s'élèvent à un total de € 10.930.000,00 et sont positionnés de manière à diminuer l'encours budgétaire.

La Commission communautaire française continue par ailleurs à investir à un rythme soutenu dans les infrastructures subventionnées relevant de ses compétences.

LE SECTEUR DE LA GESTION DES BÂTIMENTS

Le secteur de la Gestion des bâtiments s'occupe de la gestion technique et administrative des bâtiments (hors sites d'enseignement) dont la Commission communautaire française est locataire ou propriétaire.

L'équipe technique se rend régulièrement sur les différents sites cités ci-dessous pour des petites interventions techniques.

La gestion des bâtiments fait appel à des sociétés extérieures pour des interventions plus importantes ainsi que pour la maintenance d'équipements techniques.

Les sites concernés sont : Meiboom, Ludothèque et Musée du jouet, Théâtre place des Martyrs, ABCD, Maison de la Francité, ISPB, SFPME, Etoile Polaire, Auberges de jeunesse.

Par ailleurs le secteur de la gestion des bâtiments est également chargé du suivi des rapports de visite du SIPP et organise chaque année l'exercice d'évacuation des bâtiments administratifs.

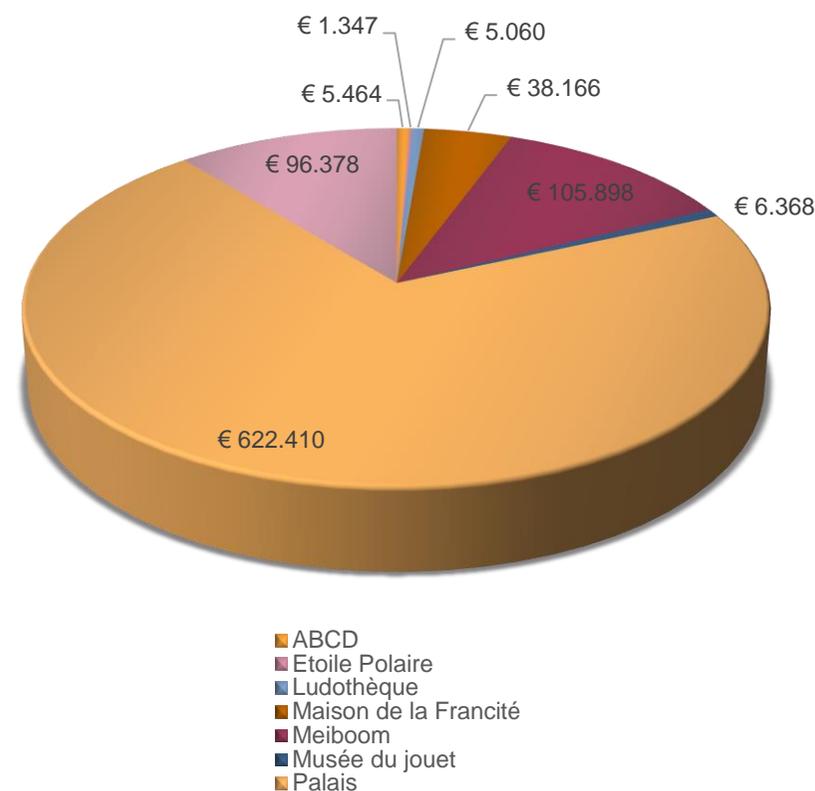
Ce secteur est également chargé des déménagements.

Budget 2017 : 960.000 euros

Crédit 2017 décret : 805.000 euros

Crédit 2017 règlement : 155.000 euros

Répartition des frais par bâtiment





LE SECTEUR DE L'ÉCONOMAT

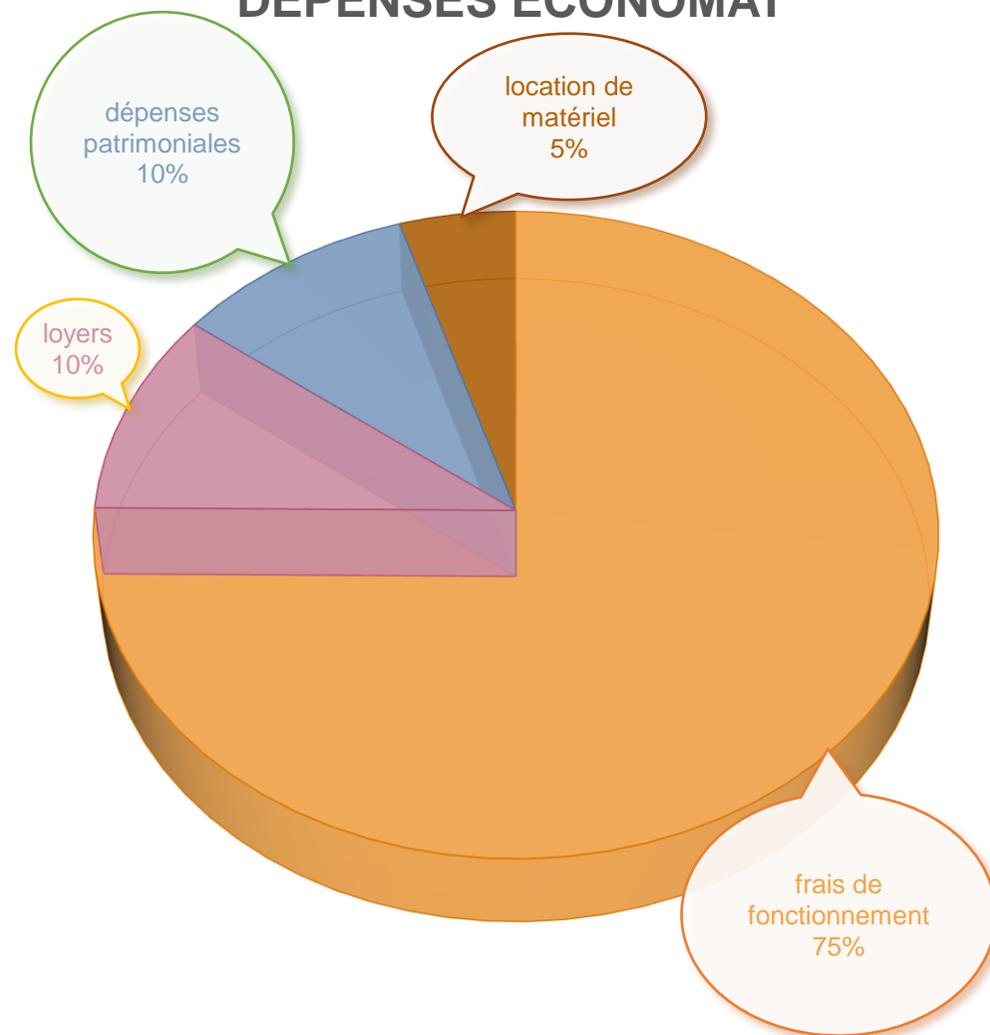
En 2016, le secteur économat a obtenu un budget fusionné de 2.280.000 € permettant de faire face aux besoins d'environ 400 agents occupés tant sur le site de la rue des Palais que sur le site du Meiboom.

Outre les frais de fonctionnement incompressibles tels que la téléphonie, le gaz et l'électricité, les taxes diverses, les frais postaux, les assurances, les frais d'avocats, le leasing des photocopieurs, les appareils distributeurs de café, le matériel d'économat, tant sur le budget décentralisé que sur le réglementaire, l'économat s'occupe également du paiement des loyers d'immeubles sis rue de la Poste, rue de la Croix et place des Martyrs avec lesquels une convention a été établie.

Le service de l'économat s'occupe également d'effectuer les achats de l'administration via des marchés publics.

L'économat participe à la création du service achat intégrant une cellule marchés publics durables qui veillera au respect de l'application des lois pour les marchés publics.

DÉPENSES ÉCONOMAT





CONTACTS ET COORDONNÉES UTILES

Site central

Administration

Rue des Palais, 42 – 1030 Bruxelles
contact@spfb.brussels – 02/800.80.00

Service social

servicesocial@spfb.brussels – 02/800.81.66

Site Meiboom

SIPP

sipp@spfb.brussels – 02/800.86.42

CBDP (Le centre bruxellois de documentation pédagogique)

rue du Meiboom, 14 – 1000 Bruxelles – 02/800.86.90

PMS1, PMS 2, PMS 3, PMS 4, PMS 5

rue du Meiboom, 14 – 1000 Bruxelles - 02/800.86.00

PSE

rue du Meiboom, 14 – 1000 Bruxelles – 02/800.86.27

ECOLEES

SUR LE CAMPUS DU CERIA : avenue Gryzon, 1 – 1070 Bruxelles :

Institut Emile Gryzon

sec.gryzon@spfb.edu.brussels - 02/526 74 00

Institut Roger Lambion

sec.lambion@spfb.edu.brussels - 02/526 74 10

Institut Guilbert

sec.guilbert@spfb.edu.brussels – 02/526 75 40

ESAC - Ecole supérieure des Arts du Cirque :

sec.esac@spfb.edu.brussels

- 02/526 79 00

HELDB - Haute Ecole Lucia De Brouckère :

secretariat.heldb@cnldb.be - 02/526 79 00

CETA (Centre de Technologies avancées) – Bâtiment 10

ajonas@spfb.edu.brussels - 02/526 74.64

Institut de Recherches Microbiologiques Jean-Marie WIAME

(deviendra LABIRIS en 2018)

Avenue E. Gryson, 1 – 1070 Bruxelles –

acounson@spfb.brussels - 02/526 72.92

Internat Autonome CERIA : Av. J. de la Hoesse, 80 – 1080 Bruxelles

sec.internat@spfb.edu.brussels - 02/412 58 02

Institut Redouté-Peiffer Avenue Marius Renard, 1 – 1070 Bruxelles

sec.redoute-peiffer@spfb.edu.brussels - 02/526 75 00

Institut Alexandre Herlin Rue de Dilbeek, 1 1082 Berchem-Ste-Agathe
sec.herlin@spfb.edu.brussels - 02/465 59 60

Institut Charles Gheude Rue des Tanneurs 41 – 1000 Bruxelles
sec.gheude@spfb.edu.brussels - 02/512 41 94

Institut Lallemand rue du Couvent 2 – 1050 Bruxelles
sec.lallemand@spfb.edu.brussels - 02/513 60 93
(! A partir de septembre 2018 - 16 rue du Meiboom – 1000 Bruxelles !)

Institut supérieur de pédagogie de la Région de Bruxelles-Capitale (ISPB)
Rue de la Croix – 1050 Bruxelles
secretariat@ispb-bruxelles.org – 02/644.57.47

CEFA du CERIA
Rue de Stalle, 292B – 1180 Bruxelles – 02/800.82.06

Auditorium Jacques Brel : 02/526.70.32 – Sur le Campus du CERIA

Bibliothèque : 02/526.70.90 _ Sur le Campus du CERIA

Complexe sportif du CERIA (Piccine et Hall Omnisport)
Rue des Grives, 51 – 1070 Bruxelles
02/523.11.65

Service de Prêt de Matériel audiovisuel
Campus du CERIA
Rue des Grives, 45 - 1070 Bruxelles
jpralle@spfb.brussels – 02/242.61.22

REALISATION DE L'OUVRAGE

« Le rapport d'activités 2017 de la Commission communautaire française :
Une institution francophone au service des Bruxellois »

est une publication des services du Collège de la Commission communautaire française.

Comité d'accompagnement : Loubna Ben Yaacoub, Fanny Bouslama, Valérie Dusart, Dominique Mertens,

Rédaction : Stéphane Aujean, Emmanuel Baufayt, Patrick Beaudelot, Eliane Berthe, Christian Bissot, Pierre Delcarte, Véronique Dubois, Alain Durieux, Marie-Pierre Durt, Michèle Fieve, Isabelle Fontaine, Nicolas Gougard, Isabelle Jones, Olivier Kieseoms, Bernadette Lambrechts, Anne Lebrecht, Janine Le Docte, Nathalie Malisoux, Annick Mandane, Dominique Maun, Dominique Mertens, Frédéric Motte, Odile Repolt, Brigitte Sack, Alain Thirion, Cécile Vainsel, Sandrine Vermeulen.

Coordination : Marlène Christoyannis

Photographie : Shutterstock et SPFB

Mises en forme et page : Brandon Sauvenière

e-dépôt : phase transitoire jusqu'en septembre 2018 – aucun dépôt.

Editeur responsable : Bernadette Lambrechts,
Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles.

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE

PARKING

PARC
PARK

ENTREE
COCOF

ESPLANADE

42

42A

Parking Privé
Privat Parking

10

